

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 janvier 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 janvier 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Eric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (25 novembre 2009)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (12 janvier 2010)
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (9 décembre 2009)
 - 3.4 Adoption du règlement 2004-63-01 (Modification à la rémunération des élus)
 - 3.5 Plan de travail 2010

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 janvier 2010

4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Corridor ferroviaire Tring-Jonction / Lac-Mégantic
 - 4.3 Demande d'appui – Piste cyclable en Robert-Cliche
 - 4.4 Pavage des accotements – Chemin du Haut-St-Jean (Barrage – rang I)
 - 4.5 Destination Beauce
 - 4.6 Transport collectif
 - 4.7 Demande d'appui – Centre de transformation bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches
 - 4.8 Appel à la solidarité pour Haïti
 - 4.9 Comité de sécurité publique – Formation
 - 4.10 Autoroute 73
 - 4.11 Festival beauceron de l'Érable
5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Article 59
 - 5.2 Demande de certificat d'autorisation / Rivière le Bras – La Guadeloupe – Mandat au groupe GENIVAR
 - 5.3 Demande de certificat d'autorisation / Ruisseau Foley – Saint-Honoré-de-Shenley – Mandat au groupe GENIVAR
 - 5.4 Travaux d'entretien du cours d'eau Roy – Notre-Dame-des-Pins
 - 5.5 Avis de motion – Projet de règlement 2010-79 – Établissement d'une tarification des services conseils et la reproduction de documents en matière d'urbanisme
6. CORRESPONDANCE
7. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 8.1 États financiers mensuels
 - 8.2 États des surplus accumulés et réservés (Estimé)
 - 8.3 Rencontres du directeur général
 - 8.4 Échéancier – Rénovation cadastrale
 - 8.5 Rapport annuel – Inspection régionale
 - 8.6 Bilan 2009 – SAAQ
9. DIVERS
 - 9.1 Conférence des préfets
 - 9.2 Mosaique
 - 9.3 Remerciements
 - 9.4 Tour de Beauce
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-01-002

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 25 NOVEMBRE 2009**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Herman Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 25 novembre 2009 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF (12
JANVIER 2010)**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 janvier 2010 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
(9 DÉCEMBRE 2009)**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 9 décembre 2009 à titre d'information.

2010-01-003

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-63-01 (MODIFICATION À LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS)**

Attendu qu'un avis de motion concernant le présent règlement a été donné le 24 novembre 2009 par Monsieur Éric Lachance;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement d'adopter le règlement 2004-63-01 et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2010-01-004

PLAN DE TRAVAIL 2010

Considérant l'importance des ressources humaines et budgétaires consacrées par la MRC en matière de développement économique;

Attendu le rapport 2009 et le plan d'action 2010 déposés à ce conseil pour adoption et transmission au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire;

Attendu que le pacte fiscal prévoit une aide financière aux MRC dans ce domaine;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement:

- D'accepter le document déposé à cet effet par le directeur général intitulé « Plan de travail de la MRC de Beauce-Sartigan déposé aux autorités du ministère dans le but de bénéficier du programme d'aide financière visant à soutenir le développement économique et la création d'emplois – Janvier 2010 »;
- De le transmettre au MAMROT dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC pour l'année 2010.

CLD – SUIVI MENSUEL

Monsieur Michel Tétreault résume aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan. De plus, M. Tétreault avise les élus que le CLD entame un exercice de consultation devant mener à un Sommet socioéconomique au printemps 2010 et sollicite à cet effet la collaboration de la MRC et des municipalités locales.

Suite aux discussions, la proposition suivante est adoptée :

2010-01-005

SOMMET SOCIOÉCONOMIQUE DE BEAUCE-SARTIGAN 2010

Attendu que le CLD de Beauce-Sartigan sollicite la collaboration de la MRC de Beauce-Sartigan à titre de partenaire afin d'identifier les axes de développement prioritaire de notre territoire dans le cadre d'un sommet socioéconomique régional;

Attendu que le CLD requiert la participation de la MRC sous forme d'un comité formé de quelques maires, du préfet et du directeur général;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que les membres du comité administratif soient désignés à titre de groupe de travail devant parrainer l'exercice de consultation municipale devant mener à la tenue d'un sommet socioéconomique au printemps 2010.

2010-01-006

**DÉBUT DES POURPARLERS CONCERNANT LES POSSIBILITÉS
D'ACQUISITION DE L'ANCIEN CORRIDOR FERROVIAIRE
LAC-MÉGANTIC/TRING-JONCTION PAR LES MRC DU GRANIT, DE
BEAUCE-SARTIGAN ET DE ROBERT-CLICHE**

Attendu que la compagnie Québec Central a mis en place au début des années 1900 un corridor ferroviaire reliant la ville de Lac-Mégantic et de Tring-Jonction;

Attendu que le corridor dont il est ici question traverse les territoires des MRC du Granit, de Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche;

Attendu que les activités ferroviaires ont été abandonnées sur ce tronçon dans les années 1980 et que la voie ferrée a été démantelée par la suite;

Attendu que le tronçon est maintenant propriété de la compagnie Canadien Pacifique et qu'une rencontre avec les représentants de cette compagnie laisse voir leur intérêt à se départir de ce tronçon;

Attendu que ce corridor de voie ferrée abandonnée est convoité par différents groupes du milieu et ce, principalement, à des fins récréotouristiques;

Attendu que les MRC concernées reconnaissent le potentiel de ce corridor pour ce type d'usages;

Attendu que des rumeurs circulent à l'effet que des parties de ce tronçon auraient été construites avec des matériaux pouvant contenir des résidus d'amiante;

Attendu que les représentants de la compagnie nous ont informés qu'ils ont fait une étude sommaire de l'état de ce corridor;

Attendu que les MRC concernées se sont concertées et qu'elles s'entendent pour entreprendre une démarche avec le Canadien Pacifique afin de connaître les conditions d'achats de ce tronçon;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 janvier 2010

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Madame Huguette Plante et résolu unanimement :

QUE la MRC de Beauce-Sartigan manifeste au Canadien Pacifique son intérêt à faire l'acquisition, ou à permettre à un organisme ayant compétence en cette matière à faire l'acquisition de l'ancien corridor ferroviaire Lac-Mégantic / Tring-Jonction;

QUE la MRC de Beauce-Sartigan demande au Canadien Pacifique de lui fournir un projet d'offre d'achat afin de permettre aux MRC concernées de connaître les attentes de la compagnie et d'entreprendre les discussions pouvant mener à l'acquisition de ce corridor par le milieu;

QUE la MRC de Beauce-Sartigan demande que ce projet d'offre d'achat soit accompagné de l'étude concernant l'état du corridor dont entre autres l'état environnemental du corridor, des cartes et autres documents nécessaires à l'analyse de leur offre d'achat;

QUE suite à l'analyse de cette offre d'achat, les MRC préciseront leur intérêt et les conditions pour l'achat de ce corridor et que de ce fait, la présente résolution n'engage pas et ne doit pas être interprétée comme un engagement des MRC à faire l'acquisition dudit corridor.

QUE la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à garder confidentiel tout document de travail qui lui sera fourni par la compagnie et ce, dans le respect des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

2010-01-007

DEMANDE D'APPUI – TRACÉ DE LA PISTE CYCLABLE EN ROBERT-CLICHE – SECTEUR BEAUCEVILLE

Il est proposé par Monsieur Marc Nadeau, appuyé par Monsieur François Fecteau et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan appui la MRC de Robert-Cliche :

- Dans sa demande transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ) – section transport ferroviaire afin que le tracé de la piste cyclable dans la partie urbaine de Beauceville se fasse sur l'emprise de la voie ferrée tout en conservant les garanties ferroviaires; dans sa demande au MTQ, lors du retour du transport ferroviaire sur le tronçon Chaudière, de lui accorder un délai d'un (1) an pour relocaliser le tronçon urbain de la piste cyclable à Beauceville;
- Dans sa demande à Vélo Québec de donner son autorisation à emprunter temporairement cette section ferroviaire pour la voie cyclable dans Beauceville;

Il est de plus résolu de signifier à la MRC de Robert-Cliche que la MRC de Beauce-Sartigan s'engage à joindre une entente multipartite négociée à cet effet entre les MRC limitrophes de la division Chaudière du Québec-Central, la CRÉ de Chaudière-Appalaches, Vélo Québec et le MTQ.

2010-01-008

PAVAGE DES ACCOTEMENTS DU CHEMIN DU HAUT-DE-LA-PAROISSE – SAINT-GEORGES ENTRE LE BARRAGE SARTIGAN ET LE 1^{ER} RANG DE SHENLEY

Attendu la proposition du ministère des Transports du Québec visant une participation financière de la MRC de Beauce-Sartigan dans le projet de réfection du chemin du Haut-de-la-Paroisse à Saint-Georges;

Attendu que dans le cadre de ce projet, le ministère des Transports propose de paver les accotements de la route moyennant une participation financière n'excédant pas 50 000 \$ de la part de la MRC;

Attendu que dans le cadre des travaux reliés à la réalisation de la 1^{re} phase de la Route verte, Vélo Beauce avait signifié son intention de participer financièrement au développement d'artères cyclables secondaires rattachées au tracé de la Route verte;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement de demander au ministère des Transports d'intégrer le pavage des accotements dans son projet de réfection du chemin du Haut-de-la-Paroisse et que, à cette fin, la MRC de Beauce-Sartigan participe financièrement au projet pour un montant maximum de 50 000 \$.

Il est de plus résolu que les sommes versées dans le cadre de ce projet soient prises à même le surplus réservé de la piste cyclable.

2010-01-009

DESTINATION BEAUCE

Attendu le dépôt d'un plan de travail triennal visant à bonifier le développement touristique de la Beauce via Destination Beauce, administré par les CLD de Beauce;

Attendu que ce plan de travail prévoit des investissements de 180 000 \$ par année sur une période de trois ans;

Attendu que dans le cadre de cette demande, une somme additionnelle de 0,10¢ per capita est demandée à la MRC de Beauce-Sartigan afin de bonifier la somme annuelle déjà versée au CLD pour le volet tourisme;

Attendu qu'un montant annuel de 10 000 \$ provenant du Fonds régional de la PNR2, est aussi demandé afin de procéder à la réfection des panneaux routiers « Bienvenue en Beauce » installés aux entrées principales de la région;

Attendu que le conseil des maires désire s'assurer que les sommes investies seront soumises à une gestion rigoureuse;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 janvier 2010

- De bonifier l'aide financière 2010 versée au CLD de 0,10¢ per capita, prélevée à même les surplus accumulés de la partie 3, pour l'administration et la gestion de Destination Beauce;
- De réserver un premier montant de 10 000 \$ provenant du Fonds régional de la PNR2 aux fins du plan de travail déposé (infrastructures)
- De signifier au CLD de Beauce-Sartigan que ces engagements se feront, pour l'instant, sur une base annuelle; l'implication de la MRC sera évaluée en fonction d'une reddition de comptes démontrant fidèlement l'usage des deniers investis;
- De demander au CLD de Beauce-Sartigan de verser les sommes allouées à Destination Beauce sous réserve de la réception d'un Plan de travail jugé satisfaisant et équitable aux yeux de son conseil d'administration.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Éric Lachance quitte la séance à 10h.

2010-01-010

TRANSPORT COLLECTIF

Attendu la présentation du plan de développement en transport collectif déposé par l'organisme Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

Attendu que ce plan repose sur une base budgétaire préliminaire, l'implication financière de la MRC des Etchemins n'étant pas confirmée;

Attendu qu'il y a lieu d'attendre le dépôt d'un plan de développement « version finale » avant la transmission au MTQ d'une demande d'aide financière;

Attendu que Transport Autonomie Beauce-Etchemins débutera au cours des prochains jours le mandat qui lui a été dévolu par le conseil des maires en 2009 et, qu'à cette fin, l'aide financière prévue au budget 2010 de la MRC pourrait être versée;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement d'autoriser un premier versement de 5 000 \$ à Transport Autonomie Beauce-Etchemin sur la base du budget préliminaire déposé.

2010-01-011

**DEMANDE D'APPUI – CENTRE DE TRANSFORMATION
BIOALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Attendu le projet de Centre de transformation bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches vise à offrir un ensemble d'équipements collectifs (incubateur d'entreprises et salle de transformation) et un réseau de formation et d'experts;

Attendu que ce projet s'adresse aux producteurs de viande, de petits fruits et aux maraîchers des MRC de l'ouest de Chaudière-Appalaches qui désirent transformer leurs produits mais qui n'ont pas les équipements adéquats;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 janvier 2010

Il est proposé par Monsieur Normand Roy, secondé par Monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement d'appuyer la demande d'aide financière du Centre de transformation bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme Transformation Alimentaire Québec pour une étude de marché.

APPEL À LA SOLIDARITÉ POUR HAÏTI

Monsieur le préfet indique aux élus que la FQM invite les municipalités à participer financièrement au programme d'aide mis en place suite aux événements survenus en Haïti.

Suite aux discussions, il est convenu de laisser le soin aux municipalités locales de déterminer leur participation.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – FORMATION

Le directeur général dépose aux élus une invitation à une formation portant sur le Comité de sécurité publique et invite les maires intéressés à transmettre leur inscription à M. Yves Lessard, secrétaire du comité.

AUTOROUTE 73

Messieurs Martin Busque et Pierre Bégin résument la teneur des audiences tenues au Tribunal administratif du Québec dans le dossier de l'Autoroute 73.

Suite aux discussions, les élus conviennent de suivre avec attention les développements dans ce dossier, entre autre la décision que le Tribunal administratif du Québec devra rendre d'ici les trois prochains mois.

FESTIVAL BEAUCERON DE L'ÉRABLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE

Attendu que le Festival beauceron de l'Érable demande à la MRC de bonifier l'aide financière déjà versée (12 000 \$) au festival à titre d'équipement surpralocal;

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère de maintenir le montant prévu au budget 2010.

Un vote est pris sur le sujet.

Résultat du vote : POUR : 18 voix représentant 37% de la population
 CONTRE : 8 voix représentant 63% de la population

En vertu du principe de double majorité, la présente proposition est rejetée.

2010-01-012

DON AU FESTIVAL BEAUCERON DE L'ÉRABLE

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur François Fecteau et résolu unanimement qu'une aide financière non récurrente de 1 500 \$ soit accordée au Festival beauceron de l'Érable pour leurs activités 2010.

ARTICLE 59

Le préfet, Luc Lemieux, dresse un portrait de la situation et demande aux municipalités n'ayant pas pris une position finale dans ce dossier de se pencher à nouveau sur la proposition jusqu'ici négociée.

2010-01-013

**MANDAT AU GROUPE GENIVAR – DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION – BRANCHE SUD-EST DE LA RIVIÈRE LE BRAS,
LA GUADELOUPE, TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU
ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES**

Attendu la demande reçue de la municipalité de La Guadeloupe (Résolution 2009-12-310) concernant les travaux d'aménagement suivants à être réalisés dans la branche Sud-Est de la rivière Le Bras :

- Déplacer la prise d'eau municipale sur environ 250 mètres en amont de la rivière;
- Aménager un bassin de sédimentation avec sortie à la rivière pour y aménager une prise d'eau secondaire;
- Réparer et remplacer certaines conduites d'aqueduc;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LQE;

Attendu que la municipalité souhaite que la firme GENIVAR soit mandatée afin de confectionner les plans et devis nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la municipalité de La Guadeloupe;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe sera l'exécutante des travaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement :

- De mandater la firme GENIVAR pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux d'aménagement de la branche Sud-Est de la rivière Le Bras, tels que décrits précédemment;
- D'autoriser la firme GENIVAR à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant ces travaux d'aménagement.

2010-01-014

**MANDAT AU GROUPE GENIVAR – DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION / RUISSEAU FOLEY EST – SAINT-HONORÉ-DE-
SHENLEY – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

Attendu la demande reçue de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley (Résolutions 2009-11-297 et 2009-12-370) concernant les travaux d'aménagement suivants à être réalisés dans le ruisseau Foley Est :

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 janvier 2010

- Dévier la section du cours d'eau qui traverse le lot 16-A-P, rang 8 Sud ;
- Nettoyer le cours d'eau sur environ 250 mètres, du côté Sud de la rue Principale (lots 15-A-P et 15-B-P, rang 8 Sud);

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LQE;

Attendu que la municipalité souhaite que la firme GENIVAR soit mandatée afin de confectionner les plans et devis nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

Attendu que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sera l'exécutante des travaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement:

- De mandater la firme GENIVAR pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux d'aménagement du ruisseau Foley Est, tels que décrits précédemment;
- D'autoriser la firme GENIVAR à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour ces travaux d'aménagement.

2010-01-015

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU ROY – NOTRE-DAME-DES-PINS

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins a déposé une demande afin que des travaux d'entretien soient réalisés dans le tronçon d'un cours d'eau de son territoire soit le cours d'eau Roy (ou la branche no.5 du ruisseau Bolduc) (Résolutions 268-12-2009 et 239-11-2009);

Attendu que ces travaux consistent à enlever des sédiments afin de permettre l'écoulement normal des eaux et un réseau de drainage efficient;

Attendu que M. Hugues Poulin, fonctionnaire municipal désigné pour la gestion des cours d'eau a constaté que l'intervention demandée est justifiée;

Attendu que la Municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux;

Attendu que l'entreprise Les Excavations Notre-Dame Inc réalisera les travaux;

Attendu que M. Serge Poulin, technicien à la MRC Beauce-Sartigan, supervisera ces travaux, et ceci aux frais de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins (taux horaire et frais de déplacement);

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 janvier 2010

Attendu que cette partie de cours d'eau a déjà fait l'objet de travaux par le MAPAQ et que des plans sont disponibles;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement:

- De déposer un avis préalable auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au ministère des Richesses naturelles et de la Faune pour la réalisation de travaux d'entretien sur les lots 3 629 044, 3 629 046, 3 629 048, 3 629 781, 3810 561 et 3 812 141;
- D'autoriser les travaux d'entretien conformément à l'avis préalable émis par le MDDEP.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2010-79 –
ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION DES SERVICES CONSEILS
ET LA REPRODUCTION DE DOCUMENTS EN MATIÈRE
D'URBANISME**

Un projet de règlement établissant une tarification de services conseils en matière d'urbanisme est déposé aux maires. Ce règlement abroge le règlement 99-55.

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur Marc Nadeau qu'un règlement relatif à l'établissement d'une tarification pour les services conseils et la reproduction de documents en matière d'urbanisme sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil pour adoption.

Une dispense de lecture pour ce règlement est produite en même temps que le présent avis.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune d'entre elles ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- États des surplus accumulés et réservés – Estimé
- Rencontres du directeur général
- Échéancier – Rénovation cadastrale
- Rapport annuel – inspection régionale
- Bilan 2009 –SAAQ

Le 20 janvier 2010

CONFÉRENCE DES PRÉFETS

Monsieur le préfet signale aux élus qu'il a accepté la présidence de la Conférence des préfets pour l'année 2010.

MOSAÏQUE

Le directeur général sonde l'intérêt des élus pour la mise en place d'une nouvelle mosaïque photo suite aux élections générales de 2009.

REMERCIEMENTS

Monsieur Jean-Guy Deblois remercie le conseil des maires et les employés de la MRC pour les marques de sympathies transmises suite au décès de sa sœur.

TOUR DE BEAUCE

Monsieur François Fecteau avise les maires qu'il envisage solliciter la participation de ceux-ci dans le cadre du Tour de Beauce 2010.

2010-01-016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 11h35.

LUC LEMIEUX,

PRÉFET

ÉRIC PAQUET,

SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 février 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 17 février 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Eric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
Absent	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-02-017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (20 janvier 2010)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (9 février 2010)
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (20 janvier 2010)
 - 3.4 Réclamation Gestion Martin Roy – Suivi
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Transport collectif – Demande d'aide financière
 - 4.3 Festival beauceron de l'Érable

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 février 2010

- 4.4 Comité conjoint des déchets ultimes
 - Plan d'affaires
 - Péréquation
- 4.5 Demande d'appui financier – Vélo Beauce
- 5. GESTION DU PERSONNEL
 - 5.1 Service de l'aménagement du territoire et urbanisme
 - 5.2 Service d'immatriculation
- 6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 6.1 Certificat(s) de conformité
 - Règlements 340-2009 et 342-2009 Ville de Saint-Georges
 - 6.2 Adoption du règlement 2010-79 relatif à l'établissement d'une tarification des services conseils en matière d'urbanisme
 - 6.3 Avis à la CPTAQ – Utilisation à des fins autres qu'agricole – Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley
 - 6.4 Avis à la CPTAQ – Aliénation et utilisation à des fins autres qu'agricole – Municipalité de La Guadeloupe
 - 6.5 Certificat d'autorisation – ruisseau des Soeurs
 - 6.6 Certificat d'autorisation – bassin versant no. 10
 - 6.7 Avis de motion / Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer les nouvelles cote de crues de la rivière Famine
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 8.1 États financiers mensuels
 - 8.2 Perspectives sectorielles 2009-2011 / Chaudière-Appalaches
 - 8.3 Rencontres du directeur général
 - 8.4 Bilan SAAQ – Janvier 2010
 - 8.5 Décret de population 2010
- 9. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 10. DIVERS
 - 10.1 Nomination au sein de la FQM et de L'UMQ
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-02-018

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JANVIER 2010

Il est proposé par Monsieur Denis Drouin, appuyé par Monsieur Herman Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 20 janvier 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF (9 FÉVRIER 2010)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 février 2010 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (20 JANVIER 2010)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 20 janvier 2010 à titre d'information.

RÉCLAMATION GESTION MARTIN ROY – SUIVI DU DOSSIER

Le directeur général avise les élus d'une réclamation transmise à nos bureaux par M. Martin Roy concernant des dommages à ses bâtiments causés par l'aménagement de la piste cyclable. Il indique que cette demande a été transmise à nos assureurs pour traitement. Ceux-ci nient la responsabilité de la MRC dans ce dossier.

CLD – SUIVI MENSUEL

Monsieur Gabriel Giguère, administrateur, résume aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan.

2010-02-019

TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan offre un service de transport collectif pour son territoire depuis 2004;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a mandaté Transport Autonomie Beauce-Sartigan afin d'offrir à la population un service de covoiturage et la possibilité d'utiliser les places vacantes du transport adapté sur les circuits existants;

Attendu que le Transport Autonomie Beauce-Sartigan a déposé un plan de développement en transport collectif pour notre territoire;

Attendu que ce service est admissible à une subvention par le ministère des Transports en vertu du Programme d'aide gouvernementale au Transport collectif régional (PAGTCR);

Attendu que ce programme établit la subvention du ministère au double de la contribution de la MRC jusqu'à concurrence de 100 000 \$ annuellement et que celle-ci peut comprendre la part des usagers ;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a prévu verser à Transport autonomie Beauce-Sartigan une somme de 10 000 \$ et que la part des usagers prévu est de 1 000 \$;

Attendu que le budget prévisionnel 2010 prévoit des dépenses et revenus de 33 000 \$;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, appuyé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement :

- D'accepter le plan de travail déposé par Transport Autonomie Beauce-Sartigan ;
- De demander au ministère des Transport une aide financière de 22 000 \$, la somme à être versée par le ministère représentant le double des sommes investies (10 000 \$ - MRC / 1 000 \$ - usagers), le tout tel que démontré dans les prévisions budgétaires 2010;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 février 2010

- De certifier au ministère des Transports que si un surplus d'exercice se dégage pour l'année 2010, celui-ci sera réservé à des fins de développement du transport collectif sur notre territoire;

FESTIVAL BEUCERON DE L'ÉRABLE

Monsieur Éric Lachance, maire de Saint-Gédéon-de-Beauce résume la teneur d'une résolution adressée au conseil des maires par laquelle le conseil municipal de Saint-Gédéon-de-Beauce demande que l'aide financière octroyée au Festival beuceron de l'Érable soit éventuellement calculée en fonction des sommes qui seront versées par la Fédération des producteurs de sirop. M. Lachance suggère que la MRC verse au Festival l'équivalent des sommes attribuées par la fédération dans une proportion un dollar pour un dollar.

Suite aux discussions, les élus conviennent de la nécessité d'entamer des discussions à ce sujet avec les responsables du festival et ce, avant l'étude des prévisions budgétaires 2011.

COMITÉ CONJOINT DES DÉCHETS ULTIMES

Le directeur général dépose et résume aux maires des documents relatifs au projet conjoint de construction d'une usine de valorisation des matières résiduelles générées par le regroupement des municipalités du territoire des MRC de Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce, de l'Érable, Robert-Cliche, des Appalaches et des Etchemins.

2010-02-020

DEMANDE D'APPUI FINANCIER – VÉLO BEAUCE

Attendu que le ministère des Transports du Québec a proposé à la MRC de Beauce-Sartigan de participer financièrement au pavage des accotements du chemin du Haut-de-la-Paroisse situé entre le barrage Sartigan et le rang du bord de l'eau (Rang I Shenley) et ce, pour un montant maximum de 50 000 \$;

Attendu que ce projet permettra l'ajout d'un parcours secondaire de sentier cyclable qui se greffera à la Route verte et desservira le secteur Sud du territoire de la MRC;

Attendu que l'organisme Vélo Beauce avait déjà signifié aux autorités de la MRC qu'il participerait, dans la mesure de ses moyens, au développement d'artères secondaires reliées à la Route verte;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, appuyé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement de demander à Vélo Beauce de participer financièrement à ce projet de 50 000 \$ et ce, pour une somme maximale équivalente à 50 % des coûts annoncés soit 25 000 \$.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Le directeur dresse un portrait de situation concernant le personnel au niveau du service de l'aménagement et du territoire et urbanisme et avise que le poste de Mme Louise Roy (congé à traitement différé) ne sera pas comblé pendant son absence.

SERVICE D'IMMATRICULATION

Le directeur général avise les élus de la démission de Madame Sonia Lessard à titre de préposée au service d'immatriculation. Le processus visant à combler le poste de Mme Lessard sera enclenché.

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée :

2010-02-021

DÉMISSION DE MADAME SONIA LESSARD

Il est proposé par Monsieur Denis Drouin, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement d'accepter la démission de Madame Sonia Lessard à titre de préposée au service d'immatriculation. De plus, il est résolu de remercier Mme Lessard pour le travail effectué au cours des sept dernières années au sein de ce département.

2010-02-022

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 340-2009 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE CRÉER
UNE ZONE COMMERCIALE LOCALE ET RÉGIONALE À MÊME UNE
PARTIE D'UNE ZONE INDUSTRIELLE**

Considérant que la modification a pour effet de créer la zone CD-819 afin d'y inclure deux terrains permettant notamment l'usage « Service de transport ambulancier »;

Considérant que cette nouvelle zone sera créée à même une partie de la zone IA-808;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 340-2009 de la Ville de Saint-Georges.

2010-02-023

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 342-2009 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 CONCERNANT
LES CENTRES DE TRI**

Considérant le règlement 342-2009 de la ville de Saint-Georges vise à préciser les modalités d'opération du centre de tri;

Considérant que ce règlement est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Marc Nadeau, appuyé par Monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 342-2009 de la ville de Saint-Georges.

2010-02-024

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-79 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION DES SERVICES CONSEILS EN MATIÈRE D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, secondé par Monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-79 relatif à l'établissement d'une tarification des services conseils en matière d'urbanisme.

Il est également résolu que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2010-02-025

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLLES, DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY, SOIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER VÉLO-PÉDESTRE SUR UNE PARTIE DU LOT 21-A-P, RANG 8 SUD, CANTON SHENLEY (DOSSIER 365969)

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

- 1^e Le potentiel agricole des lots visés et lots adjacents est constitué de sols de classes 5 et 7 avec des limitations au niveau de la topographie et de la pierrosité;
- 2^e L'utilisation à des fins agricoles des parties du lot visé n'est pas compromise en raison de sa faible superficie (2 502 m²) et de ses caractéristiques (lot municipal entièrement boisé);
- 3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement puisque ce sentier ne sera pas assujetti aux normes particulières prévues au paragraphe 4^o du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités agricoles puisque ce sentier n'est pas considéré comme un immeuble protégé;
- 5^e Suite aux différentes études réalisées par le groupe GENIVAR et les intervenants au dossier, il a été établi qu'il s'agit du tracé causant le moins de contraintes sur l'agriculture. De plus, il n'existe pas d'espaces appropriés hors de la zone agricole pour la réalisation de ce projet;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 février 2010

6° L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison des faibles superficies en cause;

7° L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles déposée par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley (dossier 365969).

2010-02-026

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR ALIÉNER ET UTILISER À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES (PARC ET PISTE CYCLABLE) DES ESPACES SITUÉS DANS LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE (DOSSIER 365797)

Considérant que la CPTAQ. requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que selon les données de l'inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des lots visés et des lots avoisinants est majoritairement de classes 4 et 5;

Considérant que les superficies visées sont en bordure de la 26^e Avenue et du Bras Saint-Victor et n'offrent aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles;

Considérant que les contraintes générées par l'application des règlements en matière d'environnement à l'égard de ce type d'équipement (piste cyclable et parc) sur les activités agricoles présentes et leur développement sont inexistantes;

Considérant que l'homogénéité agricole ne peut être affectée;

Considérant que cette autorisation n'aura aucune conséquence sur la préservation des ressources eau et sol pour l'agriculture;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande formulée par la Municipalité de La Guadeloupe (dossier 365797).

Le 17 février 2010

2010-02-027

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – CANALISATION
PARTIELLE ET RELOCALISATION, COURS D'EAU DE LA 14^E
AVENUE (RUISSEAU DES SŒURS)**

Attendu la demande déposée par la Ville de Saint-Georges (réf. résolution 10-5903) concernant les travaux d'aménagement suivants à être réalisés dans le cours d'eau de la 14^e Avenue (ruisseau des Sœurs) :

- relocalisation du cours d'eau sur une longueur d'environ 390 mètres;
- canalisation du cours d'eau sur environ 280 mètres;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LQE;

Attendu que la Ville a mandaté la firme GENIVAR afin de confectionner les plans et devis nécessaires à la réalisation de ces travaux (dossier G6205-07);

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux et au certificat d'autorisation seront entièrement assumés par les propriétaires actuels ou les promoteurs futurs;

Attendu que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation de ces travaux;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement:

- De confirmer le mandat de la firme GENIVAR pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux d'aménagement du cours d'eau de la 14^e Avenue (ruisseau des Sœurs), tels que décrits précédemment;
- D'autoriser la réalisation les travaux conformément au certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2010-02-028

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – BASSIN VERSANT
NO 10 - RELOCALISATION DU COURS D'EAU « C06 », ÉLIMINATION
DE CERTAINS COURS D'EAU**

Attendu la demande déposée par la Ville de Saint-Georges (réf. résolution 10-5904) concernant les travaux d'aménagement suivants à être réalisés dans le bassin versant no 10 :

- relocalisation d'un cours d'eau sur une longueur d'environ 120 mètres;
- élimination de certains cours d'eau et de superficies de milieu humide;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LQE;

Attendu l'entente de principe intervenue entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les intervenants municipaux;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 février 2010

Attendu que la Ville a mandaté la firme GENIVAR afin de confectionner les plans et devis nécessaires à la réalisation de ces travaux (dossier G122079);

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux et au certificat d'autorisation seront entièrement assumés par les propriétaires actuels ou les promoteurs futurs;

Attendu que la Ville ne s'objecte pas à la réalisation de ces travaux;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement:

- De confirmer le mandat de la firme GENIVAR pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux d'aménagement dans le bassin versant no 10;
- D'autoriser la réalisation des travaux conformément au certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- De défrayer les frais de 2 578 \$ (à être remboursés par la Ville) relatif au certificat d'autorisation.

**AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN
D'INTÉGRER LES NOUVELLES COTES DE CRUES DE LA RIVIÈRE
FAMINE**

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur Éric Lachance qu'un règlement modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé sera soumis, lors d'une prochaine séance du conseil afin d'intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière Famine, sur le territoire de la Ville de Saint-Georges.

Une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, certaines lettres font l'objet de résolution.

2010-02-029

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME
DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER / MUNICIPALITÉ DE
SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Attendu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire aménager un sentier piétonnier en forêt;

Attendu que ce projet est sous la responsabilité de l'Association des propriétaires de boisés privés de Beauce;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement d'appuyer la demande d'aide financière déposée par la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley auprès de la Conférence régionale des Élus de Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme de mise en valeur du

milieu forestier.

2010-02-030

**APPUI À SANTÉ L'ACTION / FORMATION SOCCER AUX
BÉNÉVOLES**

Attendu que le comité Santé L'Action, dans le cadre de son premier plan d'action, désire offrir de la formation soccer aux bénévoles du territoire afin de répondre aux souhaits de plusieurs municipalités de notre territoire;

Attendu que cette formation offerte aux entraîneurs et arbitres provient de l'Association régionale de soccer du Québec;

Attendu que pour recevoir cette formation, un regroupement de soccer doit être affilié à l'Association régionale de soccer du Québec;

Attendu que les regroupements de notre régional n'ont pas, pour la plupart, de terrain réglementaire et le bassin de population pour soutenir les exigences relatives aux catégories d'équipes;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement d'appuyer la demande du comité Santé L'Action auprès de l'Association régionale de soccer du Québec afin de permettre la formation de bénévoles en soccer sur notre territoire malgré le non-respect de certaines normes édictées par ladite association.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- Perspectives sectorielles 2009-2011 / Chaudière-Appalaches
- Rencontres du directeur général
- Bilan SAAQ – Janvier 2010
- Décret de population 2010

NOMINATION AU SEIN DE LA FQM ET DE L'UMQ

Le préfet, Luc Lemieux, salue les nominations de MM. François Fecteau et Jean-Marc Paquet au sein des conseils d'administration respectifs de l'UMQ et de la FQM.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Martin Busque s'informe des réponses transmises par les conseils municipaux concernant le projet de règlement d'emprunt au sein de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 février 2010

- M. André Côté, président du parti québécois de Beauce-Sud questionne les élus afin de connaître les raisons pour lesquelles la MRC de Beauce-Sartigan n'a pas adhéré au projet de « Clinique d'architecture » mis en place par la Conférence régionale des Élus de Chaudière-Appalaches.

De plus, M. Côté sollicite les élus afin que ceux-ci envisagent la mise en place d'un comité sur le patrimoine bâti qui pourrait :

- . Dresser un inventaire exhaustif des édifices à caractère patrimonial;
- . Recommander aux municipalités locales de citer « Biens culturels » certains de ces édifices;
- . Recommander les municipalités de la MRC lorsque des permis de démolition ou de rénovation sont demandés afin d'agir avec prudence.

Les élus conviennent que ce sujet pourra être étudié au cours des prochaines semaines par le comité administratif, entre autres.

2010-02-031

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 21h45.

LUC LEMIEUX,

PRÉFET

ÉRIC PAQUET,

SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 mars 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 17 mars 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Eric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
Absent	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
Absent	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-03-032

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (17 février 2010)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (9 mars 2010)
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (9 mars 2010)
 - 3.4 Présentation des états financiers 2009
 - Rapport des vérificateurs
 - Acceptation des états financiers
 - 3.5 Affectation de surplus – Route verte
 - 3.6 Affectation de surplus – SAAQ

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 mars 2010

4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 PNR-2 – Modalités concernant les projets de ressource en loisir intermunicipale
 - 4.3 PNR-2 – Rapport annuel 2009
 - 4.4 PNR-2 – Plan de travail
 - 4.5 Moisson Beauce
 - 4.6 Autoroute 73 – Tribunal administratif du Québec
 - 4.7 Piste cyclable
5. GESTION DU PERSONNEL
 - 5.1 Service de l'aménagement du territoire et urbanisme
 - 5.2 Service d'immatriculation SAAQ
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 6.1 Certificat de conformité – Règlement 97-2010 Saint-Honoré-de-Shenley
 - 6.2 Article 59
 - 6.3 Adoption du Projet de règlement 2004-71-09 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière Famine sur le territoire de Ville de Saint-Georges
 - 6.4 Modification du délai accordé aux municipalités pour donner leur avis concernant le projet de règlement 2004-71-09
 - 6.5 Délégation au secrétaire-trésorier lui permettant de fixer la date, l'heure et le lieu d'une assemblée publique, le cas échéant
 - 6.6 Avis de conformité – Intervention du MTQ à l'intersection des routes 108 et 271 – Saint-Éphrem-de-Beauce
 - 6.7 Avis de conformité – Intervention du MTQ – Aménagement d'une voie cyclable en bordure du chemin du Haut-de-la-Paroisse – Saint-Georges
7. CORRESPONDANCE
8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
 - 9.2 Projet de loi 82 sur le patrimoine culturel
 - 9.3 Rencontres du directeur général
 - 9.4 Bilan SAAQ – Février 2010
 - 9.5 Loi 76 – Processus d'attribution des contrats des organismes municipaux
 - 9.6 Projet de règlement sur la diffusion de l'information
 - 9.7 Bilan des activités et prévisions 2010 – Service d'évaluation – secteur rural
10. DIVERS
 - 10.1 Rendez-vous du Président FQM
 - 10.2 Motion de félicitation – Présidence de Holstein Québec
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-03-033

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 17 FÉVRIER 2010**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Le 17 mars 2010

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF (9 MARS 2010)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 mars 2010 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (9 MARS 2010)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 9 mars 2010 à titre d'information.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009 - RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Considérant que les états financiers 2009 n'ont pu être présentés par nos vérificateurs, les points 3.4, 3.5 et 3.6 sont retirés de l'ordre du jour et seront soumis lors d'une prochaine séance.

CLD – SUIVI MENSUEL

Monsieur Gabriel Giguère résume aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan. Ceux-ci sont informés de la date retenue pour le Colloque socioéconomique de Beauce-Sartigan soit le 17 mai 2010.

2010-03-034

PNR-2 – MODALITÉS CONCERNANT LES PROJETS DE RESSOURCE EN LOISIR INTERMUNICIPALE

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, appuyé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement que les modalités concernant les projets de ressource en loisir intermunicipale soient adoptées comme suit :

1. Le pacte rural peut financer un nouveau projet de ressource en loisir intermunicipale ou un projet déjà existant mais dans ce dernier cas, seules les dépenses encourues à compter de la signature du protocole d'entente entre les municipalités et la MRC de Beauce-Sartigan seront incluses au coût de projet.
2. Un minimum de deux municipalités doivent se regrouper pour faire une demande financière et réaliser le projet.
3. Toute demande provenant d'un regroupement de municipalité doit faire l'objet d'un dépôt de projet auprès de l'agent de développement rural en utilisant le formulaire habituel de la PNR2;
4. Toute demande sera étudiée selon le processus d'analyse de projet en vigueur jusqu'à présent dans la PNR 2;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 mars 2010

5. L'appui financier de la part du pacte rural doit être vu comme une aide au démarrage pour les municipalités, car l'objectif est de voir ce genre de projet se poursuivre une fois que l'appui du pacte rural est terminé;
6. Un maximum de cinq projets pourront être concurremment appuyés financièrement au cours d'une même année financière;
7. Chaque projet devrait être réévalué annuellement suite au dépôt d'un rapport d'activités et d'un rapport financier afin de poursuivre l'appui financier de la PNR2 et ce, sur un maximum de 3 ans;
8. L'implication financière des municipalités participantes est obligatoire;
9. L'engagement de la ressource se fait sous la responsabilité d'une des municipalités du regroupement;
10. Chaque regroupement de municipalités devra soumettre lors de sa demande au pacte rural la répartition financière propre à chaque municipalité et les modalités de gestion;
11. L'implication financière du pacte rural sera décroissante, c'est-à-dire qu'elle diminuera d'une année à l'autre, et ce, pour un maximum de trois ans;

Année 1	Financement du pacte rural équivalent à 50 % des sommes nécessaires pour l'an 1 avec un maximum de 20 000 \$ par projet.
Année 2	Financement du pacte rural équivalent à 40 % des sommes nécessaires pour l'an 2 avec un maximum d'appui de 12 000 \$ par projet.
Année 3	Financement du pacte rural équivalent à 30 % des sommes nécessaires pour l'an 3 avec un maximum d'appui de 8 000 \$ par projet.

12. Les dates limites de dépôt de projet sont : 31 mars 2010, 30 juin 2010, 31 septembre 2010 ou encore le 31 décembre 2010. Après cette date, aucun projet ne sera accepté.
13. Les montants accordés aux différents projets seront remis lorsque les sommes mises à la disposition de la MRC de Beauce-Sartigan par le MAMROT seront disponibles.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-03-035

PNR-2 – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2009

Attendu le dépôt aux maires du rapport annuel 2009 de la Politique nationale de la ruralité II;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport tel que préparé par Madame Johanne Journeault, agente de développement rural;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil avant sa transmission au MAMROT;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement d'approuver le rapport déposé par l'agente de développement rural et d'autoriser la transmission dudit rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-03-036

PNR-2 – PLAN DE TRAVAIL

Attendu que le conseil, par sa résolution 2009-02-025, a approuvé la réactualisation du plan de travail de la MRC pour la Politique nationale de la ruralité II;

Attendu que le comité de la ruralité recommande la reconduction du plan de travail auquel sera annexé et intégré les modalités concernant les projets de ressource en loisir intermunicipale;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement que le plan de travail réactualisé 2009 soit reconduit pour le présent exercice financier. Il est de plus résolu d'annexer à ce plan les modalités concernant les projets de ressource en loisir intermunicipale.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-03-037

APPUI À LA FONDATION MOISSON BEAUCE INC. ET À MOISSON BEAUCE INC. DANS LEUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT

Attendu que Moisson Beauce et sa Fondation sont des organismes à but non lucratif dont la mission principale consiste à améliorer la qualité de vie des personnes qui vivent des situations socioéconomiques difficiles;

Attendu que Moisson Beauce offre également des services de réinsertion sociale visant à aider les personnes socioéconomiquement défavorisées à intégrer le marché du travail;

Attendu que ces deux organismes parents complètent le financement de leur budget d'opération par des activités bénéfiques annuelles et par des contributions du milieu;

Attendu que Moisson Beauce distribue en moyenne annuellement pour environ 2 millions de dollars de denrées alimentaires aux plus démunis, desservant ainsi plus d'une quarantaine d'organisme d'aide répartis dans 7 MRC;

Attendu qu'en raison de ses installations devenues insuffisantes, plus de 200 000 \$ de denrées alimentaires sont perdues annuellement et donc jetées plutôt que redistribuées aux familles nécessiteuses;

Attendu que la Fondation Moisson Beauce et Moisson Beauce désirent mettre à niveau leurs infrastructures pour palier à cette situation et augmenter leur impact positif sur les familles nécessiteuses;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 mars 2010

Attendu que ces organismes ne disposent pas des moyens financiers pour faire face à cette situation conjoncturelle;

Attendu leur demande d'aide adressée au MAMROT via le Fonds conjoncturel de développement;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté une Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013;

Attendu que le projet de Moisson Beauce et sa Fondation s'inscrit parfaitement dans le cadre des orientations 8 « *Favoriser la participation à la vie collective* » et 9 « *Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques* »;

Attendu que Moisson Beauce et sa Fondation organiseront une levée de fonds via une ou des activités de financement pour contribuer, selon leurs moyens, à ce projet dont les coûts sont évalués sommairement à 375 992 \$;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan signifie au ministre des Affaires municipales, monsieur Laurent Lessard, son appui inconditionnel à la demande de Moisson Beauce et sa Fondation et ce pour les motifs invoqués au préambule de la présente résolution.

AUTOROUTE 73 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Une copie de la dernière décision du Tribunal administratif du Québec dans le dossier de l'Autoroute 73 est déposée aux élus à titre indicatif.

PISTE CYCLABLE

Il est convenu que suite aux conditions climatiques exceptionnelles, de prévoir le premier nettoyage printanier de la piste cyclable d'ici la fin avril et ce, tout en conservant la date d'ouverture officielle le 1^{er} mai.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Le directeur général résume les démarches entreprises afin de combler un poste de technicien(ne) en aménagement du territoire et urbanisme.

SERVICE D'IMMATRICULATION – SAAQ

Le directeur général résume les démarches entreprises afin de combler un poste de préposée à l'immatriculation (SAAQ).

2010-03-038

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 97-2010 AMENDANT LE RÈGLEMENT 55-2006
RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY AFIND'APPORTER DES PRÉCISIONS**

Le 17 mars 2010

**À CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT ET AFIN
D'AGRANDIR UNE ZONE COMMERCIALE À MÊME UNE PARTIE DE
DEUX ZONES RÉSIDENIELLES**

Considérant que cette modification a pour effet :

- d'uniformiser les dispositions relatives aux habitations multifamiliales dans les zones résidentielles;
- de prescrire des marges de recul minimales latérales et arrières dans tous les types de zone;

Considérant que ce règlement a pour effet d'agrandir la zone commerciale CA-4 à même une partie des zones résidentielles R-11 et R-12;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 97-2010 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

ARTICLE 59

Les élus conviennent d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'ils sont disposés à prendre position finale dans le dossier relatif à l'article 59.

2010-03-039

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-09 RELATIF AU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ
AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES COTES DE CRUES DE LA
RIVIÈRE FAMINE SUR LE TERRITOIRE DE VILLE DE SAINT-
GEORGES**

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est entré en vigueur le 1^{er} avril 2005;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé à la MRC de modifier le SADR afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière Famine sur le territoire de la Ville de Saint-Georges;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-09 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu d'adopter en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le document suivant qui indique la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification au Schéma.

Le 17 mars 2010

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-09

Nature des modifications: Le conseil de la Ville de Saint-Georges devra, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur du règlement 2001-71-09, modifier son règlement de zonage afin d'y inclure les nouvelles cotes de crues pour la rivière Famine.

2010-03-040

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-09

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours (20) pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-09 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2010-03-041

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES, LE CAS ÉCHÉANT

Il est proposé par Monsieur Normand Roy, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-09.

2010-03-042

AVIS DE CONFORMITÉ – INTERVENTION DU MTQ À L'INTERSECTION DES ROUTES 108 ET 271 – SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

Considérant l'avis de conformité devant être transmis au ministère des Transports suite à l'avis d'intervention reçu le 10 mars dernier concernant les travaux à effectuer sur les routes 271 et 108 dans la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;

Considérant que le projet vise à améliorer le réseau routier et la sécurité routière dans ce secteur qui avait déjà fait l'objet d'une identification au projet de schéma d'aménagement révisé à titre de zone de congestion liée à la configuration des voies de circulation et à la nature du transport routier;

Considérant que le projet ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de réaménagement de l'intersection des routes 271 et 108 dans la

municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (Réf. : 20130).

2010-03-043

**AVIS DE CONFORMITÉ – INTERVENTION DU MTO –
AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE CYCLABLE EN BORDURE DU
CHEMIN DU HAUT-DE-LA-PAROISSE – SAINT-GEORGES**

Considérant l'avis de conformité devant être transmis au ministère des Transports suite à l'avis d'intervention reçu le 10 mars dernier concernant les travaux à effectuer sur le chemin Haut-de-la-Paroisse sur le territoire de la Ville de Saint-Georges;

Considérant que le projet vise à améliorer le réseau routier tout en y intégrant le pavage des accotements à des fins de voies cyclables dans ce secteur;

Considérant que ce projet rejoint la volonté de la MRC de Beauce-Sartigan d'intégrer la dimension cyclable dans la planification des transports à l'échelle de la MRC;

Considérant que le projet ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement du chemin du Haut-de-la-Paroisse dans la Ville de Saint-Georges (Projet 154-06-0010, Réf. : 20130).

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune lettre ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- Projet de loi 82 sur le patrimoine culturel
- Rencontres du directeur général
- Bilan SAAQ – Février 2010
- Loi 76 – Processus d'attribution des contrats des organismes municipaux
- Projet de règlement sur la diffusion de l'information
- Bilan des activités et prévisions 2010 – Service d'évaluation – secteur rural

2010-03-044

**LOI 76 ET PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE
L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES ORGANISMES MUNICIPAUX
ET SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ**

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 mars 2010

Attendu le projet de Loi 76 modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux et le projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux et scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan et la plupart des municipalités la formant possèdent déjà des journaux municipaux et sites internet dans lesquels sont rendus accessibles les procès-verbaux des conseils municipaux à l'intérieur desquels sont rapporter les décisions, le budget et autres informations pertinentes;

Attendu que les mesures législatives proposées visent, entre autres, à solutionner les problématiques concernant les soupçons de malversation de contrats octroyés dans le domaine de la construction;

Attendu que les mesures proposées n'empêcheront pas la collusion et que dans cette mesure, l'objectif visé par le gouvernement ne sera pas atteint;

Attendu que l'application des mesures proposées aura un impact significatif au niveau financier et en ressources humaines pour les petites municipalités;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement de signifier au gouvernement du Québec que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan n'est pas favorable aux modifications législatives proposées et ce, pour les motifs invoqués dans le préambule de la présente résolution.

RENDEZ-VOUS DU PRÉSIDENT FQM

Le préfet, Luc Lemieux, rappelle l'invitation lancée par M. Bernard Généreux, président de la FQM, dans le cadre des « Rendez-vous du président ».

2010-03-045

MOTION DE FÉLICITATION – PRÉSIDENTE DE HOLSTEIN QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement qu'une motion de félicitations soit transmise à Madame Barbara Paquet qui a été nommée à la présidence de Holstein Québec, une première en 75 ans d'histoire pour cette organisation.

2010-03-046

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 10h35.

LUC LEMIEUX,

PRÉFET

ÉRIC PAQUET,

SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 avril 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 21 avril 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Eric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Marc Nadeau	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy Deblois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Martin Busque, préfet suppléant en l'absence du préfet.

2010-04-047

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, appuyé par Monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (17 mars 2010)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (13 avril 2010)
 - 3.3 Présentation des états financiers 2009
 - Rapport des vérificateurs
 - Acceptation des états financiers
 - 3.4 Affectation de surplus – SAAQ
 - 3.5 Affectation de surplus – Route verte
 - 3.6 Nomination d'un vérificateur pour l'année 2010

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 avril 2010

4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 PNR-2 – Volet local : Salle récréative Saint-Hilaire-de-Dorset
 - 4.3 PNR-2 – Volet local : Plateforme d'eau à Saint-Éphrem-de-Beauce
 - 4.4 PNR-2 – Volet régional : Ressource en loisir intermunicipale (Saint-René, Saint-Martin et Saint-Théophile)
 - 4.5 PNR-2 – Volet régional : Ressource en loisir intermunicipale (Saint-Honoré-de-Shenley, Saint-Benoît-Labre)
 - 4.6 PNR-2 – Volet régional : Ressource en loisir intermunicipale (La Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth)
 - 4.7 PRN-2 – Volet régional : Maison Rouge – Saint-Honoré-de-Shenley
 - 4.8 PRN-2 – Volet régional : Chevaliers de la Haute-Beauce / Circuit équestre
 - 4.9 PRN-2 – Volet régional : Carrefour jeunesse Emploi – Découverte des municipalités rurales
 - 4.10 Route verte
5. GESTION DU PERSONNEL
 - 5.1 Aménagement du territoire et urbanisme – Technicien en aménagement du territoire et géomatique
 - 5.2 Immatriculation (SAAQ)
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 6.1 Certificats de conformité – Règlements 359-2010 et 360-2010 (Ville de Saint-Georges)
7. CORRESPONDANCE
8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
 - 9.2 Rapport annuel – RénoVillage – PRU – LAAA
 - 9.3 Rencontres du directeur général
 - 9.4 Bilan SAAQ – 1^{er} trimestre
 - 9.5 Cédule de vidange de boues de fosses septiques
 - 9.6 Vision Femmes
10. DIVERS
 - 10.1 Élections scolaires et municipales simultanées
 - 10.2 Politique de gestion contractuelle (Projet de loi 76)
 - 10.3 CLD de Beauce-Sartigan
 - 10.4 CRECA
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-04-048

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 17 MARS 2010**

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 17 mars 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF (13 AVRIL 2010)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 13 avril 2010 à titre d'information.

2010-04-049

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et les états des résultats 2009 de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

Monsieur Jean-Guy Deblois n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-050

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2009

Attendu que les états financiers 2009 de la MRC ont été distribués à tous les membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par Monsieur Marc Nadeau, secondé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement que les états financiers 2009 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon et Associés.

Monsieur Jean-Guy Deblois n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-051

AFFECTATION SURPLUS SAAQ

Attendu que le dépôt des états financiers vient clore l'exercice financier 2009 et indique que le service d'immatriculation dégage un surplus de l'ordre de 28 382 \$ soit 22 942 \$ de plus que le surplus budgété (5 440 \$);

Attendu qu'il est prévu de transférer à un fonds réservé ces surplus afin de parer à la réfection des équipements et aux imprévus pouvant subvenir;

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement de transférer un montant de 22 942 \$ provenant du surplus accumulé libre de la partie 3 au fonds réservé SAAQ.

2010-04-052

AFFECTATION SURPLUS – PISTE CYCLABLE

Attendu que le dépôt des états financiers vient clore l'exercice financier 2009 et dégage un surplus de l'ordre de 12 748 \$ pour le volet « Entretien de la Route verte »;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 avril 2010

Attendu que le Programme d'aide à l'entretien de la piste cyclable du MTQ autorise l'affectation des sommes résiduelles versées à une réserve financière, en autant que la MRC y contribue à part égale;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement de transférer un montant de 12 748 \$ provenant du surplus accumulé libre de la partie III au fonds réservé – Entretien de la Route verte.

2010-04-053

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR 2010

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette, Vachon et Associés pour le mandat de vérification externe de l'année 2010;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement de retenir les services de la firme Blanchette, Vachon et Associés à titre de vérificateurs externes pour l'année 2010 et ce, au coût de 6 700 \$ plus taxes.

Monsieur Jean-Guy Deblois n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

CLD – SUIVI MENSUEL

Le directeur général du CLD, Monsieur Michel Tétreault, dépose aux élus et commente le rapport annuel de cet organisme.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Marc Nadeau quitte la séance à 9h05.

2010-04-054

PNR-2 – VOLET LOCAL : SALLE RÉCRÉATIVE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Rolland Boucher et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 7 544 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-055

PNR-2 – VOLET LOCAL : PLATEFORME D'EAU À SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 avril 2010

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 32 000 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-056

**PNR-2 – VOLET RÉGIONAL : RESSOURCE EN LOISIRS
INTERMUNICIPALE (SAINT-RENÉ, SAINT-MARTIN ET SAINT-
THÉOPHILE)**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 17 700 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-057

**PNR-2 – VOLET RÉGIONAL : RESSOURCE EN LOISIRS
INTERMUNICIPALE (SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY, SAINT-
BENOÎT-LABRE)**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Denis Drouin, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 20 000 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-058

**PNR-2 – VOLET RÉGIONAL : RESSOURCE EN LOISIRS
INTERMUNICIPALE (LA GUADELOUPE, SAINT-ÉVARISTE-DE-
FORSYTH)**

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 avril 2010

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Rolland Boucher, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 20 000 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-059

PRN-2 – VOLET RÉGIONAL : MAISON ROUGE – SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Rolland Boucher, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 34 977 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-060

PRN-2 – VOLET RÉGIONAL : CHEVALIERS DE LA HAUTE-BEAUCE / CIRCUIT ÉQUESTRE

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 9 000 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-061

PRN-2 – VOLET RÉGIONAL : CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – DÉCOUVERTE DES MUNICIPALITÉS RURALES

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 avril 2010

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Denis Drouin, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 28 828 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-04-062

**ROUTE VERTE / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN
D'ACCÈS OUEST AU BARRAGE SARTIGAN**

Attendu les travaux de réfection prévus au barrage Sartigan;

Attendu que dans le cadre de ces travaux, le profil du chemin d'accès au barrage, sur la rive Ouest, sera refait;

Attendu que le tracé de la Route verte permet l'utilisation de ce tronçon aux fins de piste cyclable

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) n'a pas inclus l'aménagement des accotements de ce chemin permettant l'implantation d'une piste cyclable;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir un tel aménagement aux fins du développement de la Route verte sur le territoire de notre MRC;

Attendu que le comité de la piste cyclable devra se pencher rapidement sur ce dossier afin de s'assurer d'intégrer aux travaux prévus par le MDDEP, les aménagements nécessaires à l'implantation de la Route verte;

Attendu l'offre de services déposée par Génivar visant à estimer les coûts relatifs à l'aménagement d'une bande cyclable à cet accès et la conception de plans, le tout évalué à 3 300 \$ plus taxes;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à mandater la firme Génivar afin qu'elle produise une estimation préliminaire des coûts reliés à l'aménagement d'une bande cyclable sur le chemin d'accès Ouest du barrage Sartigan ainsi que la réalisation des plans pour la construction, le tout selon l'offre de services déposée par Génivar (Q119815) au montant de 3 300 \$ plus taxes.

Il est de plus résolu que cette autorisation devra être mise en application à la lumière des recommandations qui seront transmises au directeur général de la MRC par le comité de la piste cyclable.

ROUTE VERTE – OFFRE D’IMPLANTATION DE COMPTEURS

Le directeur général dépose aux élus une offre de Vélo Québec concernant la possible implantation d’un compteur automatique de cyclistes.

Les élus conviennent de ne pas retenir cette offre.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME – TECHNICIEN
EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GÉOMATIQUE**

Le directeur général indique aux élus que le comité de sélection a rencontré des candidats pour ce poste et qu’une recommandation sera déposée au prochain comité administratif de la MRC.

SAAQ – PRÉPOSÉE À L’IMMATRICULATION

Le directeur général indique que le poste de préposée à l’immatriculation a été comblé au cours des dernières semaines.

2010-04-063

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 359-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D’AUTORISER L’USAGE « SERVICE DE NETTOYAGE » DANS LA
ZONE IA-104**

Considérant que ce règlement a pour effet de permettre l’implantation d’un service de nettoyage dans la zone IA-104

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Herman Bolduc et résolu à l’unanimité d’émettre le certificat de conformité pour le règlement 359-2010 de la ville de Saint-Georges.

2010-04-064

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 360-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN
D’URBANISME AFIN D’AGRANDIR L’AIRE D’AFFECTATION
« COMMERCE ET SERVICES DE TYPE LOCAL ET RÉGIONAL » À
MÊME L’AIRE D’AFFECTATION RÉSIDENNELLE DE FAIBLE
DENSITÉ**

Considérant que la modification a pour effet d’inclure un terrain dans une affectation « Commerce et services de type local et régional »;

Considérant que le Plan d’affectation du sol (feuille « secteur est urbain ») faisant partie intégrante du règlement 163-2005 est ainsi modifié;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 avril 2010

Considérant que la modification est de nature locale et ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 360-2010 de la Ville de Saint-Georges.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune lettre ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

Suite aux résumés fournis par les élus, la présente résolution est adoptée :

2010-04-065

**MOTION DES FÉLICITATIONS – GRANDS PRIX DU TOURISME
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Monsieur Gabriel Giguère propose une motion de félicitations adressée aux nominés provenant de la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre des Grands prix du tourisme Chaudière-Appalaches.

Nominés : Woodstock en Beauce (Gagnant dans la catégorie Festival et événement touristique)
Maison Vinot : nominé
Société historique de Saint-Côme : nominé

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- Rapport annuel – RénoVillage – PRU – LAAA
- Rencontres du directeur général
- Bilan SAAQ – 1^{er} Trimestre
- Cédule de vidange de boues de fosses septiques
- Vision Femmes

Suite au dépôt du rapport annuel RénoVillage 2009, la résolution suivante est adoptée :

2010-04-066

**PROGRAMME RÉNOVILLAGE / RÉVISION DES CRITÈRES
D'ADMISSIBILITÉ**

Attendu qu'en vertu du rapport annuel RénoVillage déposé au conseil des maires, il appert que plusieurs demandes d'aide financière déposées à notre organisme dans le cadre de ce programme sont refusées pour le motif que le revenu familial dépasse les critères établies pour ce programme d'aide;

Attendu que les élus estiment que cette situation pénalise plusieurs familles de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par Monsieur Normand Roy, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement de demander à la Société d'habitation du Québec de revoir le tableau de pourcentage de l'aide accordée en fonction du revenu et de la taille du ménage afin de favoriser l'accessibilité à ce programme à un plus grand nombre de familles.

ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES SIMULTANÉES

Des documents d'information sont déposés aux élus concernant les élections scolaires et municipales simultanées.

2010-04-067

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE (PROJET DE LOI 76)

Attendu que dans le cadre du projet de loi 76, les municipalités, les MRC et régies intermunicipales du Québec devront se doter d'une politique de gestion contractuelle;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à solliciter auprès de services conseils juridiques, une offre de services visant à produire une politique de gestion contractuelle pouvant être adaptée aux organismes suivants : MRC, municipalités et régies intermunicipales.

2010-04-068

REMERCIEMENTS / RICHARD BUSQUE, PRÉSIDENT SORTANT DU CLD DE BEAUCE-SARTIGAN

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement de transmettre à Monsieur Richard Busque, les remerciements du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pour le bon travail qu'il a effectué au cours des six dernières années à titre de président du CLD de Beauce-Sartigan.

Il est de plus résolu de transmettre nos vœux de prompt rétablissement à M. Busque suite aux problèmes de santé subis aux cours des dernières semaines.

2010-04-069

MOTION DE FÉLICITATIONS / PRÉSIDENT DU CLD DE BEAUCE- SARTIGAN

Motion de félicitations est présentée par Monsieur Éric Lachance afin que le conseil des maires transmette à Monsieur Jean-Guy Jacques des félicitations les plus sincères suite à sa nomination à titre de président du CLD de Beauce-Sartigan.

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-
APPALACHES**

Monsieur François Fecteau présente aux élus un projet de la CRECA concernant la représentation d'une pièce de théâtre participative s'adressant aux acteurs municipaux.

2010-04-070

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Pierre Bégin et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 22h40.

MARTIN BUSQUE, PRÉFET-SUPL.

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mai 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 21 avril 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Eric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Absent	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Germain Létourneau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absent	La Guadeloupe
Absent	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
Absent	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-05-071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (21 avril 2010)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (11 mai 2010)
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de Sécurité publique (4 mai 2010)
 - 3.4 Entretien ménager – Centre administratif
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.1.1 Promotion Beauce
 - 4.2 Décentralisation de la gestion foncière et de la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mai 2010

- 4.3 Moisson Beauce
- 4.4 Internet à haute vitesse
- 4.5 Transport autonomie / Demande de modification aux critères d'admissibilité
- 4.6 Programme de soutien aux politiques familiales
- 4.7 Élections scolaires et municipales simultanées
- 4.8 Comité régional - Immigration
5. GESTION DU PERSONNEL
 - 5.1 Suivi – Aménagement du territoire
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 6.1 Adoption du Règlement 2004-71-09 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 6.2 Avis de la MRC à la CPTAQ – Demande d'autorisation par le MTQ dans la Ville de Saint-Georges
7. CORRESPONDANCE
8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
10. DIVERS
 - 10.1 Projet de loi 76 - suivi
 - 10.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau local
 - 10.3 Plan de gestion des matières résiduelles
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-05-072

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 AVRIL 2010

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Herman Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 21 avril 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF (11 MAI 2010)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 11 mai 2010 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (4 MAI 2010)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 4 mai 2010 à titre d'information.

2010-05-073

ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE ADMINISTRATIF

Attendu que le directeur général dresse un portrait de situation du contrat d'entretien ménager de la MRC, et signale que la personne chargée de cet entretien est décédée;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mai 2010

Attendu qu'une mesure temporaire est proposée par le directeur général;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement de confier à Mme Wendy Doyon l'entretien ménager de notre édifice administratif aux conditions qui étaient prévues audit contrat précédemment signé avec M. Nicolas Doyon, et ce, pour une période transitoire devant se terminer le 1^{er} août 2010.

CLD – SUIVI MENSUEL

Le directeur général du CLD, Monsieur Michel Tétreault, résume aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan.

2010-05-074

PLAN DE PROMOTION BEAUCE 2010

Attendu le dépôt du Plan de promotion Beauce 2010 et commenté par Monsieur Michel Tétreault;

Attendu que le CLD de Beauce-Sartigan s'adresse au conseil des maires afin que celui-ci approuve ledit plan;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement de signifier au CLD de Beauce-Sartigan que le conseil des maires approuve le plan déposé.

2010-05-075

**DÉCENTRALISATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA
GESTION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU
DOMAINE DE L'ÉTAT**

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet de décentralisation de la gestion foncière et de la gestion du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État tel que proposé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

Attendu que le présent conseil estime que ce projet de décentralisation est incomplet dans la mesure où l'ensemble des ressources du territoire ne sont pas intégrés au processus de négociation;

Attendu que dans la proposition, les revenus prévus ne pourraient couvrir les frais relatif à l'exercice de cette compétence;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement de signifier au ministère des Ressources naturelles et de la Faune que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan refuse d'adhérer au projet de décentralisation tel que proposé par le ministère.

Il est de plus résolu de signifier aux autorités de ce ministère que le présent conseil acceptera de revoir sa position dans la mesure où l'ensemble des ressources disponibles du territoire seront incluses dans un processus de négociation et ce, afin d'éviter une décentralisation à la pièce jugée peu efficace.

2010-05-076

MOISSON BEAUCE – AIDE FINANCIÈRE

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du projet de réfection des installations de la Fondation Moisson Beauce évalué à 366 000,00 \$;

Attendu que ce projet vise, entre autres, à préserver un plus grand volume de denrées qui seront redistribuées à la population vivant une situation socioéconomique difficile;

Attendu que Moisson Beauce est un organisme « pivot » qui fournit une aide alimentaire à 45 organismes accrédités, rejoignant près de 40 000 personnes sur le territoire de Chaudière-Appalaches;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement qu'une aide financière de 15 000,00 \$, prélevée à même le surplus accumulé (partie III), soit versée à la Fondation Moisson Beauce afin de supporter celle-ci dans un projet de réfection de locaux évalué à 366 000,00 \$.

2010-05-077

INTERNET À HAUTE VITESSE

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance des projets pour notre région qui seront financés par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme « Large Bande »;

Attendu que parmi les projets déposés par les municipalités de notre MRC, aucun ne fut retenus;

Attendu que ces annonces mettent en péril l'ensemble des projets déposés par les municipalités de notre région qui visent à implanter un réseau de fibres optiques sur une bonne partie du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que les technologies retenues dans le cadre des projets acceptés par le programme « Large Bande » sont déjà disponibles dans notre secteur à des prix jugés pour l'instant non compétitifs et offrant un service « intermédiaire » et non de haute vitesse;

Attendu que les programmes fédéral et provincial proposés semblent axer sur l'accessibilité au service dit de haute vitesse au détriment d'une qualité réelle du service offert;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan sont fortement insatisfaits de la situation et s'adressent aux élus fédéral et provincial de la région afin qu'ils clarifient leur position respective dans ce dossier;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement d'aviser Monsieur Maxime Bernier, député de Beauce à la Chambre des communes et Monsieur Robert Dutil, ministre du Revenu et député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale de la profonde insatisfaction des élus de la MRC de Beauce-Sartigan quant à l'impossibilité d'arrimer les programmes fédéral et provincial proposés dans le cadre de l'implantation du service à haute vitesse sur notre territoire.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mai 2010

Il est de plus proposé de demander à Messieurs Bernier et Dutil de clarifier leur position respective dans ce dossier et de transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

2010-05-078

**TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMIN / DEMANDE DE
MODIFICATION AUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Attendu que la Municipalité de Saint-Côme-Linière s'est adressée à Transport Autonomie Beauce-Etchemin afin que cet organisme envisage simplifier les procédures administratives et les critères d'admissibilité pour diversifier le service de transport des personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'appuyer la demande de la Municipalité de Saint-Côme-Linière visant à simplifier l'accès au transport pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de notre MRC.

2010-05-079

**POLITIQUE FAMILIALE – DIVERSIFICATION DE L'ENVELOPPE
BUDGÉTAIRE**

Attendu que la Municipalité de Saint-Côme-Linière s'adresse au ministère de la Famille et Aînés afin que celui-ci permette le transfert des montants attribués par le ministère en soutien aux politiques familiales locales d'un poste budgétaire à l'autre et ce, dans la mesure où les sommes utilisées serviront à la réalisation de projets en lien avec la politique familiale locale;

Il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande évoquée au préambule de la présente résolution et de transmettre copie de la présente à la ministre de la Famille et des Aînés, Madame Marguerite Blais et au député de Beauce-Sud, Monsieur Robert Dutil.

ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES SIMULTANÉES

Suite aux discussions intervenues, les élus conviennent de ne pas prendre de position officielle pour l'instant compte tenu que les unions municipales (FQM, UMQ) ont pris position et celles-ci travaillent de concert au sein d'un comité formé de représentants municipaux, scolaires et gouvernementaux afin d'étudier cette question.

COMITÉ RÉGIONAL - IMMIGRATION

Suite à l'invitation des autorités du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles afin de former un comité régional sur l'immigration, les élus conviennent d'aborder cette discussion dans le cadre du sommet socioéconomique en préparation au sein du CLD de Beauce-Sartigan qui se tiendra à l'automne 2010.

GESTION DU PERSONNEL – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GÉOMATIQUE – SUIVI

Le directeur général signale aux élus que le comité administratif, lors de sa dernière rencontre, a autorisé l'engagement de Madame Christine Labranche à titre de technicienne en aménagement du territoire et géomatique (remplacement d'un congé de maternité).

2010-05-080

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LA VILLE DE SAINT-GEORGES DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie d'environ 59,3 mètres carrés dans le but de régulariser un empiètement sur une partie du lot 153 du cadastre de la Paroisse de Saint-Georges suite au remplacement d'un ponceau.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA ;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1° Le potentiel agricole du lot visé et des lots adjacents est exclusivement constitué de sols de classe 4;

2° L'utilisation à des fins agricoles du lot visé n'est pas compromise en raison de la faible superficie requise;

3° Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

4° L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités ;

5° *Critère non applicable;*

6° L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

7° L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

Le 19 mai 2010

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie d'environ 59 m² le long du chemin du Haut-de-la-Paroisse dans la Ville de Saint-Georges, afin de régulariser un empiètement suite à l'aménagement d'un ponceau.

2010-05-081

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-09 MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu que le conseil des maires a adopté un projet de règlement 2004-71-09 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

Attendu qu'un avis de motion, avec dispense de lecture, a été donné pour ce règlement en date du 17 février 2010;

Attendu l'assemblée publique de consultation tenue le 17 mars 2010;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-09 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune lettre ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

Monsieur Pierre Bégin questionne les élus quant à la prise de position du conseil dans la construction éventuelle du tronçon de la piste cyclable de Notre-Dame-des-Pins jusqu'à la limite de Beauceville (Robert-Cliche). Les élus conviennent de signifier leur volonté de réaliser eux-mêmes cette portion de piste.

Monsieur Gabriel Giguère rapporte la teneur des discussions tenues lors de la dernière rencontre du comité de sécurité publique et fait de même pour le comité Santé l'action.

Monsieur Marco Marois fait part aux élus des points qui seront discutés lors de la prochaine rencontre du CA de la Régie intermunicipale de Beauce-Sud.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

M. Éric Lachance quitte la séance à 21h55.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels

PROJET DE LOI 76 - SUIVI

Le directeur général avise les élus que la résolution 2010-04-067 visant à recourir à un service juridique afin de produire une Politique de gestion contractuelle, n'a pas été mise en application. Selon les informations recueillies, la Fédération québécoise des municipalités travaillerait présentement à la production d'un document informatif visant à supporter les municipalités dans ce dossier.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Le directeur général résume la position du ministère des Transports et la volonté de celui-ci de simplifier le processus de reddition de comptes.

2010-05-082

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Attendu que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

Attendu que le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

Attendu que les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

Attendu que le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

Attendu que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

Attendu que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mai 2010

Attendu que le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

Attendu que le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

Attendu que, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement :

- Que les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;
- Que le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

2010-05-083

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 10h15.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 16 juin 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantale Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-06-084

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt acceptation du procès-verbal de la séance régulière (19 mai 2010)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (8 juin 2010)
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif agricole (8 juin 2010)
 - 3.4 Remplacement temporaire de l'évaluateur agréé
 - 3.5 Demande au MAMROT – Exemption d'appel d'offres public
 - 3.6 État des surplus accumulés au 31 mai 2010
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Plan stratégique de développement de l'aéroport de Saint-Georges
 - 4.3 Congrès des Chambres de Commerce du Québec

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2010

- 4.4 Colloque annuel des aéroports du Québec
- 4.5 Autoroute 73
- 4.6 Internet à haute vitesse
- 4.7 Fondation du cœur Beauce-Etchemin
- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificat de conformité – Règlement 361-2010 Saint-Georges
 - 5.2 Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'exclusion de la zone agricole permanente – Municipalité de Notre-Dame-des-Pins sur les lots 3628881 et 3629079
 - 5.3 Adoption du projet de règlement 2004-71-10 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 5.4 Avis de motion - Projet de règlement 2004-71-10 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 5.5 Modification du délai accordé aux municipalités afin de fournir un avis sur le projet de modification du Schéma d'aménagement
 - 5.6 Délégation au secrétaire-trésorier lui permettant de fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques, le cas échéant
- 6. CORRESPONDANCE
- 7. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 8.1 États financiers mensuels
 - 8.2 Bilan 2010 – Ventes pour le non-paiement des impôts fonciers
 - 8.3 Rencontres du directeur général
- 9. DIVERS
 - 9.1 Projet de loi 76
 - 9.2 Congrès de la FQM 2010
 - 9.3 Prix du patrimoine 2011
 - 9.4 Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches – Poste vacant
 - 9.5 Aérofête
 - 9.6 CRECA
 - 9.7 Agence régionale de la forêt privée
- 10. PÉRIODE QUESTIONS
- 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-06-085

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 MAI 2010

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, appuyé par Monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 19 mai 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF (8 JUIN 2010)

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 8 juin 2010 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
AGRICOLE (8 JUIN 2010)**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité consultatif agricole du 8 juin 2010 à titre d'information.

2010-06-086

REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'ÉVALUATEUR AGRÉÉ

Attendu que Monsieur Yves Lessard, directeur général adjoint et évaluateur agréé signataire des rôles d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan, est en congé pour une période indéterminée;

Attendu qu'il y a lieu de le remplacer;

Attendu que la firme « Les expertises immobilières de l'Islet » représentée par Monsieur Norbert Legros, évaluateur agréé, a déposé une offre de services pour la tenue à jour de l'ensemble des rôles d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan, en collaboration avec les employés en place;

Attendu que Monsieur Legros a déjà agi temporairement à la MRC de la Nouvelle-Beauce en 2002, 2004 et 2008 à titre de signataire des rôles de cette MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement de retenir les services de la firme « Les expertises immobilières de l'Islet » représentée par Monsieur Norbert Legros, évaluateur agréé, pour une période indéterminée, aux conditions suivantes :

- Contrat en vigueur en date du 21 juin 2010;
- Montant forfaitaire de 7 100,00 \$ par mois, renouvelable mensuellement (1 061,52 \$ pour la période se terminant le 30 juin 2010);
- L'évaluateur s'engage à fournir un engagement de confidentialité et de la non utilisation des données disponibles à la MRC pour agir contre les intérêts de la MRC;
- L'évaluateur s'engage à informer la MRC advenant où des dossiers de sa pratique privée pourraient laisser entrevoir un conflit d'intérêt potentiel.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan et d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du changement de signataire des rôles d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan.

2010-06-087

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES
RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – EXEMPTION
D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Attendu que Monsieur Yves Lessard est à l'emploi de la MRC de Beauce-Sartigan à titre de directeur du service de l'évaluation foncière, d'évaluateur agréé signataire des rôles d'évaluation et qu'il est membre de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2010

Attendu que M. Lessard sera en congé de maladie à compter du 21 juin 2010 et que la direction générale est informée que ce congé est d'une durée indéterminée;

Attendu l'urgence pour notre organisme de retenir sur une base temporaire les services d'un évaluateur agréé qui aura pour mandat de veiller à la tenue à jour des rôles d'évaluation et au respect de nos obligations dans le domaine de l'évaluation foncière;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan est soumise aux règles d'adjudication des contrats municipaux;

Attendu qu'en vertu de l'article 938.1 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut permettre à une MRC d'octroyer un contrat sans demander de soumission ou sans être tenue de l'adjuger conformément au règlement prévu à l'article 938.0.1 soit lui permettre de l'octroyer après une demande de soumission sur invitation écrite plutôt que par la voie d'annonce dans un journal ou plutôt que conformément à ce règlement;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur François Fecteau et résolu unanimement de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, de permettre à la MRC de Beauce-Sartigan d'octroyer un contrat à une firme de consultants en évaluation foncière, et ce, dans devoir procéder et se conformer aux règles d'appel d'offres public.

ÉTAT DES SURPLUS ACCUMULÉS AU 30 MAI 2010

Le directeur général présente un document concernant l'état des surplus accumulés en date du 31 mai 2010.

CLD – SUIVI MENSUEL

Le directeur général du CLD, Monsieur Michel Tétreault, résume aux élus les principaux points de discussions tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan.

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE SAINT-GEORGES

Un résumé du Plan stratégique de développement de l'aéroport de Saint-Georges est déposé aux élus à titre informatif. Cette étude recommande, entre autres, de bonifier la reconnaissance de l'aéroport dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement révisé de notre MRC.

2010-06-088

CONGRÈS DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Gabriel Giguère qu'une somme de 3 000,00 \$ prélevée à même le surplus accumulé de la partie I, soit versée à titre de support financier à la Chambre de commerce de

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2010

Saint-Georges, hôtesse du congrès annuel des Chambres de commerce du Québec.

Le vote ayant été demandé dans le cadre de cette résolution, celle-ci est rejetée (Vote : 8 pour et 9 contre).

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations concernant cette résolution.

Suite aux discussions intervenues, il est convenu de demander des compléments d'information à la Chambre de commerce de Saint-Georges afin que cette demande d'aide financière soit rediscutée lors de la prochaine séance du présent conseil.

2010-06-089

COLLOQUE ANNUEL DES AÉROPORTS DU QUÉBEC

Attendu la recommandation du comité administratif visant le versement d'une aide financière de 1 000,00 \$ au Colloque annuel des aéroports du Québec;

Attendu que le CLD de Beauce-Sartigan versera une aide financière de même niveau;

Attendu que l'aéroport de Saint-Georges est reconnu à titre d'équipement supralocal;

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement de verser une contribution financière de 1 000,00 \$ prélevée à même le surplus accumulé de la partie I, afin de supporter l'organisation du Colloque des aéroports du Québec qui se tiendra au cours du mois de septembre 2010.

AUTOROUTE 73

Le préfet signale aux élus que la Cour du Québec a accepté d'entendre la cause des partisans du tracé « ouest » dans le dossier de l'Autoroute 73.

INTERNET À HAUTE VITESSE

MM. Lemieux, Marois et Giguère, maires et le directeur général résument la teneur d'une rencontre tenue avec le représentant de Barnett Xplornet.

Cette firme a été retenue afin de fournir le service internet à haute vitesse pour notre région dans le cadre du Programme large bande Canada.

2010-06-090

FONDATION DU CŒUR BEAUCE-ETCHEMIN / CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Attendu que les élus ont pris connaissance de la campagne de financement de la Fondation du cœur Beauce-Etchemin et des objectifs de celle-ci;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2010

Attendu que la Fondation demande aux municipalités formant la MRC de Beauce-Sartigan de verser une somme équivalente à 1,00 \$ per capita répartie sur une période de 5 ans (0,20 \$ par année) pour une somme totale de 50 796,00 \$;

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement de signifier à la Fondation du cœur Beauce-Etchemin que le conseil des maires accepte de verser une aide financière totale de 50 796,00 \$ représentant 1 \$ per capita, et ce sur une période de 5 ans (2011-2015) en fonction du scénario proposé par ladite fondation.

Il est de plus résolu que le premier versement de cette aide financière sera effectué lors de l'exercice financier 2011.

2010-06-091

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 361-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE CD-703 À MÊME LA ZONE RB-701**

Considérant le règlement vise à inclure un terrain dans la zone CD-703;

Considérant que ce règlement modifie la carte « Planche B » faisant partie intégrante du règlement de zonage 150-2005;

Considérant que ce règlement est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 361-2010 de la Ville de Saint-Georges.

2010-06-092

**AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE
TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE
D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE –
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS SUR LES LOTS 3628881
ET 3629079**

Cette demande a pour objectif d'agrandir le périmètre urbain des lots contigus au périmètre d'urbanisation, sur une superficie de 48,94 hectares.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel des lots visés et des lots avoisinants est de classes 5 et 7 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada;

Considérant que les parcelles visées sont actuellement vacantes, en partie boisée

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2010

ou en friche et qu'elle n'offrent aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles en raison des normes de distances séparatrices applicables;

Considérant l'impact négligeable du site retenu sur les activités agricoles existantes et leur développement puisqu'il n'y en a aucune à proximité;

Considérant que l'utilisation projetée ne créera pas de contraintes supplémentaires résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles ne sera pas compromise;

Considérant que l'exclusion demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la non-conformité de la demande aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire; en effet, les orientations du schéma relatives aux dispositions relatives à certains usages prohibent l'ouverture de rues publiques ou privées dans ce secteur;

Considérant qu'une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé a été adressée à la MRC et qu'un projet de règlement sera soumis à cet effet au conseil des maires;

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'appuyer la demande l'exclusion déposée par la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour les lots 3629079 et 3628881 du cadastre du Québec, sur une superficie approximative de 48,94 ha afin d'agrandir le périmètre urbain.

2010-06-093

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-10 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est entré en vigueur le 1^{er} avril 2005;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Marco Marois, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-10 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu d'adopter en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le document suivant qui indique la nature des modifications que la municipalité devra adopter advenant la modification au Schéma à savoir :

Nature des modifications: Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-

Le 16 juin 2010

Pins devra, dans les six mois suivants l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-10, modifier son règlement de zonage afin de prohiber certains usages en bordure de la Route 173 entre les numéros civiques 3815 et 4110.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'EXCLURE CERTAINS LOTS DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE DANS LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS SUITE À UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur Gaétan Bégin qu'un règlement modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé sera soumis, lors d'une prochaine séance du conseil afin d'exclure certains lots de la zone agricole permanente dans la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins suite à une décision de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

Une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis.

2010-06-094

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS AFIN DE FOURNIR UN AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT 2004-71-10

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Madame Chantale Robitaille et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'un délai maximal de vingt jours (20) pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-10 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2010-06-095

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES, LE CAS ÉCHÉANT

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-10.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune lettre ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

Le 16 juin 2010

2010-06-096

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AGENCE RÉGIONALE
DES FORÊTS PRIVÉES**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement de nommer Monsieur Herman Bolduc à titre de représentant de la MRC de Beauce-Sartigan au sein de l'Agence régionale des forêts privées.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- Bilan 2010 – Ventes pour le non-paiement des impôts fonciers
- Rencontres du directeur général

PROJET DE LOI 76 - SUIVI

Le directeur général rappelle aux élus les impacts sur le milieu municipal suite à l'adoption du projet de loi 76.

CONGRÈS DE LA FQM 2010

Le directeur général rappelle aux élus la procédure de réservation des chambres dans le cadre du prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

2010-06-097

PROTOCOLE D'ENTENTE – PRIX DU PATRIMOINE 2010

Attendu le protocole d'entente transmis par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches concernant la participation de notre MRC au prix du patrimoine 2010;

Attendu que le directeur général résume la teneur des conditions reliées à l'adhésion audit concours;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom du conseil le protocole d'entente transmis par le Conseil de la culture visant l'adhésion de notre MRC au Prix du patrimoine 2010.

2010-06-098

**AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE
CHAUDIÈRE-APPALACHES – POSTE VACANT – PRÉSIDENT-
DIRECTEUR-GÉNÉRAL**

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan a pris connaissance des scénarios proposés visant à combler la vacance du poste de président-directeur général au sein de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches (ASSSCA);

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux a été maintes fois

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 16 juin 2010

sollicité afin qu'il nomme, le plus rapidement possible, un président-directeur général au sein de l'ASSSCA;

Attendu que lors de la présentation des prévisions budgétaires 2010-2011, le Gouvernement du Québec a signifié son intention de revoir le mode de gouvernance du système de la santé et envisageait, entre autres, le regroupement de certaines structures;

Attendu que selon les informations recueillies trois scénarios proposant différents modes de gouvernance, seraient présentement à l'étude soient :

1^{er} scénario : La nomination d'un nouveau président-directeur général en respect du mode de fonctionnement actuel des agences;

2^e scénario : La nomination du Président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSSCN) à titre de PDG de l'Agence de Chaudière-Appalaches entraînant ainsi la création d'une seule et unique agence formée du regroupement de l'ASSSCA et de l'ASSSCN;

3^e scénario : La réorganisation complète des Agences de la santé afin de les convertir en service ministériel ou en direction régionale.

Attendu que l'option prônant le regroupement d'agences entraînerait une perte d'autonomie pour la région Chaudière-Appalaches et serait considérée comme un recul par le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan puisqu'elle centraliserait le processus décisionnel et éloignerait le citoyen de celui-ci;

Attendu que le conseil des maires estime qu'il faut éviter d'utiliser le prétexte des contraintes budgétaires dans le processus de révision du mode de gouvernance des Agences et plutôt s'attarder sur les particularités régionales afin de mieux répondre aux besoins de la population;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan signifie au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Yves Bolduc, qu'elle s'oppose fortement à la fusion des agences de la santé et des services sociaux de la région de Chaudière-Appalaches et de la région de la Capitale-Nationale, et qu'à cette fin, elle sollicite celui-ci afin qu'il nomme, dans les meilleurs délais, un nouveau Président-directeur général au sein de l'ASSSCA.

AÉROFÊTE

Monsieur François Fecteau invite les élus à assister à l'Aérofête Hyundai le 24 juin prochain à l'aéroport de Saint-Georges.

CRECA

Monsieur François Fecteau invite les élus à assister à une pièce de théâtre interactive portant sur les problématiques vécues par le monde municipal dans le cadre de la réalisation de projet d'impact. Cette activité se tiendra au Georgesville, le 17 juin 2010 des 19h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Normand Roy questionne le préfet au sujet de l'implication financière des MRC de la région Chaudière-Appalaches dans le cadre de la campagne de financement de Moisson Beauce. M. Lemieux, préfet, signale aux élus qu'il ne connaît pas les derniers développements dans ce dossier.

2010-06-099

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 23 h 10.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 août 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 18 août 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Germain Létourneau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Richard Martel	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Elzéar Dupuis	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-08-100

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Chantal Robitaille, appuyé par Monsieur Pierre Bégin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 2010
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 10 août 2010
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 6 juillet 2010
 - 3.4 Affectation surplus SAAQ / Redressement de la rémunération des mandataires
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Congrès des Chambres de commerce du Québec
 - 4.3 PNR 2 volet local / Municipalité de Saint-Côme-Linière

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 août 2010

- 4.4 PNR 2 volet régional / Ressource intermunicipale en loisirs
- 4.5 Internet haute vitesse
- 4.6 Ressourcerie Beauce-Sartigan
- 4.7 Comité conjoint des déchets ultimes
- 4.8 Comité de partenariat CLD-CEB
- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificats de conformité
 - Règlement 369-2010 Ville de Saint-Georges
 - Règlement 370-2010 Ville de Saint-Georges
 - Règlement 373-2010 Ville de Saint-Georges
 - Règlement 375-2010 Ville de Saint-Georges
 - Règlement 185-178A-2010 Notre-Dame-des-Pins
 - 5.2 Article 59 / Résolution d'acceptation de l'orientation préliminaire
 - 5.3 Programme Réno-village / Modifications
- 6. CORRESPONDANCE
- 7. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 8.1 États financiers mensuels
 - 8.2 Bilan SAAQ
 - 8.3 Rapport annuel des activités 2009-2010 Sûreté du Québec
 - 8.4 Rapport 2^e trimestre inspection régionale
- 9. DIVERS
 - 9.1 Politique de gestion contractuelle
 - 9.2 Motion de félicitations / M. Robert Dutil
- 10. PÉRIODE QUESTIONS
- 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-08-101

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JUIN 2010

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 AOÛT 2010

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 10 août 2010 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 6 JUILLET 2010

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 6 juillet 2010 à titre d'information.

2010-08-102

**AFFECTATION SURPLUS SAAQ / REDRESSEMENT DE LA
RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES**

Attendu que les élus ont pris connaissance des sommes excédentaires que la Société de l'assurance automobile du Québec a versées à titre de rémunération à la MRC;

Attendu que la SAAQ doit récupérer ces sommes à partir de la rémunération forfaitaire versée mensuellement;

Attendu que ces sommes s'élèvent à 7074, 24 \$;

Attendu qu'une partie de ces sommes a été versée en trop lors de l'exercice financier 2009;

Attendu qu'il y a lieu d'affecter une partie du surplus réservé de la SAAQ à l'exercice financier 2010 afin de réduire les impacts reliés au redressement de la rémunération des mandataires;

Attendu la résolution 2010-065 du comité administratif dans laquelle les membres recommandent au conseil des maires d'affecter au budget 2010 une somme équivalente au montant versé en trop par la SAAQ lors de l'exercice financier 2009, soit 1673,00 \$, le tout prélevé à même le fonds réservé de la SAAQ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Marco Marois, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité d'affecter au budget 2010 une somme équivalente au montant versé en trop par la SAAQ lors de l'exercice financier 2009, soit 1673,00 \$, le tout prélevé à même le fonds réservé de la SAAQ.

CLD – SUIVI MENSUEL

Les élus siégeant comme représentants de la MRC au CLD résumant aux maires les principaux points de discussion tenus lors de la dernière rencontre du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan.

Suite aux discussions, la résolution suivante est présentée :

2010-08-103

**SYNCHRONISATION DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE CLD/
MRC**

Attendu le nombre croissant de demandes d'aide financière transmises à notre MRC par différents organismes;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan n'a pas de politique d'aide financière;

Attendu que ces mêmes demandes sont très souvent transmises au Centre local de développement de Beauce-Sartigan;

Attendu qu'une bonne partie du financement des deux organismes ci-haut mentionnés provient des mêmes sources;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 août 2010

Attendu qu'une synchronisation des programmes d'aide financière de la MRC et du CLD de Beauce-Sartigan établie en fonction des missions dévolues à ces organismes permettrait une meilleure gestion des enveloppes budgétaires dédiées à ces programmes;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu à l'unanimité qu'une demande soit acheminée au CLD de Beauce-Sartigan sollicitant la collaboration de cet organisme afin de synchroniser le programme d'aide financière de celui-ci au programme que la MRC de Beauce-Sartigan mettra en place.

2010-08-104

CONGRÈS DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

Attendu la demande d'aide financière déposée par la Chambre de commerce de Saint-Georges dans le cadre du congrès de la Fédération des chambres de commerce du Québec présenté à Saint-Georges de Beauce à l'automne 2010;

Attendu que les élus constatent l'absence d'implication des chambres de commerce des municipalités rurales de la MRC dans l'élaboration de ce congrès d'envergure provinciale;

Attendu que le conseil des maires désire signifier qu'il aurait apprécié qu'un effort de concertation régional plus soutenu émane de la préparation de cette activité;

Attendu que la tenue d'un tel événement dégagera des retombées économiques bénéfiques pour la région;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Roland Boucher qu'une somme de 3000 \$ prélevée à même le surplus accumulé de la partie I, soit versée à titre de support financier à la Chambre de commerce de Saint-Georges, hôtesse du congrès annuel des Chambres de commerce du Québec.

Le vote ayant été demandé dans le cadre de cette résolution, celle-ci est adoptée.
Pour : 14 Contre : 3

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations concernant cette résolution.

2010-08-105

PNR 2 VOLET LOCAL : PARC PLACE DESJARDINS / MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Roland Boucher, secondé par Monsieur Elzéar Dupuis et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 19013 \$

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 août 2010

payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-08-106

**PNR 2 VOLET RÉGIONAL : RESSOURCE INTERMUNICIPALE EN
LOISIRS POUR LES MUNICIPALITÉS DE NOTRE-DAME-DES-PINS /
ST-CÔME-LINIÈRE / ST-SIMON-LES-MINES / ST-PHILIBERT**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 20000 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

INTERNET HAUTE VITESSE

Les élus présents dressent un portrait de situation quant à l'état d'avancement des projets d'implantation du service Internet haute vitesse sur leur territoire.

RESSOURCERIE BEAUCE-SARTIGAN

Considérant les discussions survenues en comité de travail sur ce dossier, il est convenu de reporter le présent sujet à une séance ultérieure.

COMITÉ CONJOINT DES DÉCHETS ULTIMES

Un portrait de l'état d'avancement des discussions tenues dans le cadre des rencontres de ce comité est présenté aux élus par le directeur général.

2010-08-107

**COMITÉ DE PARTENARIAT CEB – CLD / NOMINATION DE
REPRÉSENTANTS DE LA MRC**

Attendu la volonté commune du Centre local de développement de Beauce-Sartigan, du Conseil économique de Beauce et de la MRC de Beauce-Sartigan de favoriser une approche collaboratrice et des actions concertées favorisant le développement économique de notre région;

Attendu que le conseil des maires est favorable à la mise en place d'un comité chargé de développer le partenariat proposé;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement de mandater Messieurs Luc Lemieux et François Fecteau à titre de représentants de la MRC au sein du comité mentionné dans le préambule de la présente résolution.

2010-08-108

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 369-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE AFIN
DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS**

Considérant que ce règlement a pour effet de préciser certaines constructions et usages autorisés complémentaires à un usage résidentiel;

Considérant que ce règlement modifie les normes d'entreposage extérieur complémentaire à un usage public et institutionnel;

Considérant que ce règlement est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Pierre Bégin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 369-2010 de la Ville de Saint-Georges.

2010-08-109

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 370-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 AFIN DE RÉGIR
L'INSTALLATION D'ÉOLIENNES ET DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS RELATIVES AUX PANNEAUX SOLAIRES ET AUX
ANTENNES**

Considérant que ce règlement a pour effet de préciser et ajouter certaines normes régissant l'installation d'éoliennes, de panneaux solaires et d'antennes;

Considérant que ce règlement est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Elzéar Dupuis et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 370-2010 de la Ville de Saint-Georges

2010-08-110

ÉMISSION DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 373-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE CRÉER
LES ZONES RB-388, RB-389, RB-390 ET RB-391 À MÊME LA ZONE
RX-385 ET RB-382 .**

Considérant que la modification a pour effet de créer trois nouvelles zones à même les zones RX-385 et RB-382;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma

d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 373-2010 de la Ville de Saint-Georges.

2010-08-111

ÉMISSION DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 375-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE PLAN D'URBANISME 163-2005 AFIN D'AGRANDIR
L'AIRE D'AFFECTATION « COMMERCE ET SERVICES DE TYPE
LOCAL ET RÉGIONAL » À MÊME L'AIRE D'AFFECTATION
« COMMERCE DE GROS ET INDUSTRIES LÉGÈRES »**

Considérant que ce règlement vise à modifier la carte « Plan d'affectation du sol » faisant partie intégrante du règlement 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerce et services de type local et régional » à un endroit;

Considérant que ces modifications sont à l'intérieur du périmètre urbain;

Considérant que cette modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Madame Chantal Robitaille et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 375-2010 de la Ville de Saint-Georges.

2010-08-112

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 185-178A-2010 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 164-2007 AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'ABRIS PERMANENTS DANS CERTAINES ZONES

Considérant que ce règlement a pour objectif de modifier certaines normes touchant l'implantation d'abris d'automobile temporaires ainsi que de permettre l'implantation d'abris permanents de toile dans certaines zones;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Elzéar Dupuis, appuyé par Monsieur François Fecteau et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 185-178A-2010 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2010-08-113

**APPROBATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ
CONCERNANT LE DOSSIER DE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE
DÉPOSÉE PAR LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN (DOSSIER 359285)**

Attendu la demande à portée collective (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) déposée par la MRC de Beauce-Sartigan à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que cette demande a fait l'objet de négociations auprès des différents représentants concernés, soit l'UPA de Beauce, les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan et la Commission de protection du territoire agricole du Québec et qu'un consensus a été établi sur le résultat de ladite demande;

Attendu que la Commission a déposé son orientation préliminaire #359285 et que pour rendre une décision, elle doit obtenir notamment l'acceptation des municipalités concernées;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu unanimement de signifier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la MRC de Beauce-Sartigan accepte l'orientation préliminaire 359285 telle que déposée.

2010-08-114

PROGRAMME RÉNO-VILLAGE / MODIFICATIONS

Attendu que les normes d'application du programme Réno-village et du programme de rénovations d'urgence ont été modifiées;

Attendu que parmi les changements apportés, une municipalité peut fixer la valeur d'un bâtiment admissible aux programmes de rénovation à un montant maximal de 90000 \$

Attendu que pour hausser la valeur d'admissibilité d'une résidence en fonction du nouveau seuil permis, la MRC doit adopter une résolution à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, appuyé par Madame Huguette Plante et résolu à l'unanimité d'aviser la Société d'habitation du Québec que la MRC de Beauce-Sartigan porte la valeur admissible d'un bâtiment aux programmes de rénovations domiciliaires Réno-village et PRU de 75000 \$ à 90000 \$.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune lettre ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 août 2010

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- Bilan 2010 SAAQ
- Rapport annuel des activités 2009-2010 Sûreté du Québec
- Rapport 2^e trimestre inspection régionale

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Un document de soutien aux municipalités visant la production d'une politique de gestion contractuelle est remis aux élus. Il est convenu d'attendre la tenue du prochain congrès de la FQM avant d'entreprendre toute démarche dans ce dossier.

2010-08-115

MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est unanimement résolu de transmettre nos plus sincères félicitations à Monsieur Robert Dutil, député de Beauce Sud, suite à sa nomination à titre de ministre de la Sécurité publique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou de l'auditoire.

2010-08-116

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, appuyé par Monsieur Elzéar Dupuis et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 22 h 05.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 septembre 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 15 septembre 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantale Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
Absent	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-09-117

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 18 août 2010
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 7 septembre 2010
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 8 septembre 2010
 - 3.4 Politique d'aide financière
 - 3.5 Budget prévisionnel au 31 décembre 2010
 - 3.6 Tournée de formation – Contrats municipaux
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 septembre 2010

- 4.2 Ressourcerie Beauce-Sartigan
- 4.3 Route Verte – Dossier Martin Roy
- 4.4 Carte électorale
- 4.5 Comité technique – Déchets ultimes
- 4.6 Corridor ferroviaire Tring-Jonction / Lac-Mégantic
- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificats de conformité
 - Règlement 376-2010 Ville de Saint-Georges
 - Règlement 377-2010 Ville de Saint-Georges
 - Règlement 378-2010 Ville de Saint-Georges
 - 5.2 Article 59
 - 5.3 Travaux d'aménagement rivière Le Bras – Saint-Ephrem
 - 5.4 Travaux d'aménagement ruisseau Gosselin – Saint-Évariste-de-Forsyth
- 6. CORRESPONDANCE
- 7. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 8.1 États financiers mensuels
 - 8.2 Bilan SAAQ
- 9. DIVERS
 - 9.1 Offre de services – Chaises salle du conseil
 - 9.2 25 ans de service – M. Michel Morin
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-09-118

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 AOÛT 2010

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Martin Busque et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 18 août 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 SEPTEMBRE 2010

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 7 septembre 2010 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 8 SEPTEMBRE 2010

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 8 septembre 2010 à titre d'information.

POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

Le directeur général et le préfet expliquent aux élus la recommandation du comité administratif quant à la mise en place d'une politique d'aide financière.

Les membres du comité administratif recommandent au conseil des maires le

Le 15 septembre 2010

maintien du statu quo ainsi qu'une meilleure concertation entre la MRC et le CLD dans l'attribution des aides financières afin d'éviter le dédoublement de celles-ci.

BUDGET PRÉVISIONNEL AU 31 DÉCEMBRE

Le directeur général présente aux élus un premier budget prévisionnel au 31 décembre 2010 démontrant un état des revenus et dépenses envisagés.

TOURNÉE DE FORMATION – CONTRATS MUNICIPAUX

Il est convenu d'autoriser le directeur général à solliciter la tenue d'une rencontre, offerte par la FQM dans le secteur de Beauce-Sartigan, portant sur les contrats municipaux.

Advenant un refus de la part de la FQM à cet effet, il est alors convenu d'autoriser le directeur général à solliciter l'aviseur légal de la MRC afin qu'une formation du même type soit offerte dans notre secteur.

CLD – SUIVI MENSUEL

Le directeur général du CLD, Monsieur Michel Tétreault, résume aux élus les principaux points de discussion tenus lors du colloque socio-économique du 13 septembre dernier au Georgesville.

RESSOURCERIE BEAUCE-SARTIGAN

Le directeur général dépose aux élus un résumé de l'aide financière demandée par cet organisme ainsi que les états financiers des trois dernières années.

Considérant que les représentants de la Ressourcerie rencontrent sous peu le CLD de Beauce-Sartigan, il est convenu de reporter la prise de décision dans ce dossier.

ROUTE VERTE – DOSSIER MARTIN ROY

Le directeur général avise les élus de la réclamation transmise par M. Martin Roy suite à des dommages survenus à son bâtiment situé à proximité de la piste cyclable.

Bien que ce dossier ait déjà été traité par notre assureur et que celui-ci ait nié la responsabilité de la MRC, il est convenu de rencontrer M. Roy dans l'objectif de maintenir de bonnes relations avec les propriétaires de terrains situés en bordure de la Route Verte.

CARTE ÉLECTORALE

Le directeur général dépose des coupures de presse concernant le dossier de révision de la carte électorale du Québec. Il indique aux élus qu'à la lumière des

documents émis par le Directeur général des élections, une circonscription électorale de la région Chaudière-Appalaches sera appelée à disparaître.

COMITÉ TECHNIQUE – DÉCHETS ULTIMES

Le directeur général résume l'état d'avancement des mandats octroyés par le comité technique de déchets ultimes Beauce-Amiante.

CORRIDOR FERROVIAIRE TRING-JONCTION / LAC-MÉGANTIC

Le directeur général signale que le Canadien Pacifique n'a toujours pas donné suite à la demande commune des MRC Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et du Granit visant l'acquisition du tronçon Tring-Jonction / Lac-Mégantic par les MRC ou par un organisme ayant compétence en cette matière.

2010-09-119

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 376-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE
REEMPLACER LA ZONE IA-213 PAR LA ZONE CD-213**

Considérant que la modification a pour effet de remplacer la zone IA-213 par une nouvelle zone CD-213;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 376-2010 de la Ville de Saint-Georges.

2010-09-120

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 377-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 AFIN DE RÉGIR LES
ENTREPÔTS SEMI-CYLINDRIQUES DE TOILE**

Considérant que la modification a pour objectif d'autoriser, sous certaines conditions, l'implantation d'entrepôts semi-cylindriques de toile;

Considérant que la modification est de nature locale et ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Denis Drouin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 377-2010 de la Ville de Saint-Georges.

2010-09-121

ÉMISSION DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 378-2010 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES RELATIF
AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA) POUR LES ZONES COMMERCIALES DE
LA ROUTE 204**

Considérant que ce règlement vise à assujettir la délivrance de permis de construction ou de certificats d'autorisation à l'approbation d'un PIIA pour certains bâtiments principaux ou complémentaires et pour certaines constructions accessoires localisés en bordure de la Route 204;

Considérant que le règlement ne contrevient pas aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Bégin, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 378-2010 de la Ville de Saint-Georges.

ARTICLE 59

Le directeur général rappelle aux élus que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé la mise en application de l'article 59 pour le territoire de notre MRC. Les procédures réglementaires seront entreprises au cours des prochaines semaines afin d'intégrer le tout à notre Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2010-09-122

**MANDAT AU GROUPE GÉNIVAR – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
RIVIÈRE LE BRAS – SAINT-EPHREM**

Attendu la demande reçue de la part de la municipalité de Saint-Ephrem (résolution 2010-08-178) concernant des travaux d'aménagement à être réalisés dans la rivière Le Bras à Saint-Victor :

- reprofiler une portion de la rivière à proximité du pont no 751 afin d'éviter l'érosion sous la culée du dit pont;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LEQ;

Attendu que la municipalité de Saint-Ephrem sera l'exécutante des travaux;

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la municipalité de Saint-Ephrem.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Génivar pour la préparation des plans et devis nécessaires

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 septembre 2010

aux travaux d'aménagement de la rivière Le Bras à Saint-Victor, tels que décrits précédemment;

D'autoriser la firme Génivar à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant ces travaux d'aménagement.

2010-09-123

**MANDAT AU GROUPE GÉNIVAR – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
RUISSEAU GOSSELIN – SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH**

Attendu que la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth a transmis une demande (résolution 13-09-2010-1334) concernant des travaux d'aménagement à être réalisés dans le ruisseau Gosselin :

- approfondir le cours d'eau par l'enlèvement des sédiments;

Attendu que ces travaux pourraient nécessiter l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LEQ;

Attendu que les travaux relatifs à la présente seront réalisés et défrayés par la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement :

De mandater la firme Génivar pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux ci-haut mentionnés et d'autoriser Génivar à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des dits travaux.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune lettre ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- Bilan 2010 SAAQ

OFFRE DE SERVICES – CHAISES SALLE DU CONSEIL

Compte tenu que le présent conseil ne dispose pas des modèles de chaise pour effectuer sa sélection, il est convenu de confier au comité administratif de la MRC la sélection et l'achat des chaises pour la salle du conseil des maires.

2010-09-124

MOTION DE FÉLICITATIONS – 25 ANS DE SERVICE

Il est unanimement résolu de transmettre nos plus sincères félicitations et remerciements à Monsieur Michel Morin pour le bon travail effectué au cours des 25 dernières années au Service d'évaluation de la MRC.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou de l'auditoire.

2010-09-125

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 10h20.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 octobre 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 octobre 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-10-126

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Madame Chantal Robitaille et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 3.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (15 septembre 2010)
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (12 octobre 2010)
 - 3.3 Renouvellement – Services professionnels en droit municipal Lavery
 - 3.4 Remplacement des chaises – Salle du conseil des maires
4. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 4.1 CLD – Suivi mensuel
 - 4.2 Projet multimédia CJE / Table jeunesse en milieu rural
 - 4.3 Formulaire de recensement canadien de Statistique Canada
 - 4.4 Report des dates de fin de travaux – Programmes financés par le fédéral

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 octobre 2010

- 4.5 Politique nationale de la Ruralité 2 – Volet local
 - Cuisine et compagnie (Saint-Côme-Linière)
 - Parc intergénérationnel, phase 2 (Saint-Simon-les-Mines)
 - Bottin des services (Saint-Éphrem-de-Beauce)
- 5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1 Certificat de conformité – Règlement 187-185A-2010 – Notre-Dame-des-Pins
 - 5.2 Abrogation du Règlement 2004-71-10 modifiant le Schéma d'aménagement
 - 5.3 Dépôt et adoption du projet de règlement 2004-71-11
 - Avis de motion
 - Modification du délai pour donner un avis
 - Délégation au secrétaire-trésorier – Fixation d'une date d'assemblée publique de consultation
 - 5.4 Article 59
 - 5.5 Dépôt et adoption du projet de règlement 2004-71-12
 - Avis de motion
 - Modification du délai pour donner un avis
 - Délégation au secrétaire-trésorier – Fixation d'une date d'assemblée publique de consultation
 - 5.6 Ruisseau de la Station – La Guadeloupe / Mandat au groupe Genivar
 - 5.7 Gestion des cours d'eau municipaux
 - 5.8 Nomination de signataires pour les permis et certificats – Inspection régionale
- 6. CORRESPONDANCE
- 7. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 8.1 États financiers mensuels
 - 8.2 Bilan SAAQ – 3^e trimestre
 - 8.3 Bilan Inspection régionale – 3^e trimestre
- 9. DIVERS
 - 9.1 Clinique d'architecture patrimoniale
 - 9.2 Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie
 - 9.3 Tournée FQM – Gestion contractuelle
 - 9.4 Séance du conseil des maires de novembre
 - 9.5 Agence régionale de la santé et des services sociaux
 - 9.6 Assemblée nationale
 - 9.7 Rencontre – Corridor ferroviaire
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2010-10-127

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 SEPTEMBRE 2010

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Roland Boucher et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 15 septembre 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 12 OCTOBRE 2010

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 octobre 2010 à titre d'information.

2010-10-128

RENOUVELLEMENT – SERVICE DE CONSEILLER JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE

Attendu l'offre de renouvellement reçue pour le service de consultation juridique de première ligne au montant de 700,00 \$ annuellement;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé de Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement d'accepter l'offre écrite soumise par la firme Lavery au montant de 700,00 \$ pour une période d'un an.

2010-10-129

REPLACEMENT DES CHAISES – SALLE DU CONSEIL DES MAIRES

Attendu les offres reçues pour la fourniture de vingt (20) chaises pour la salle du conseil des maires;

Attendu que le conseil a fixé son choix sur un modèle de marque « Tamiri 4526 »;

Attendu que les deux offres reçues sont les suivantes :

- Équipements de bureau Demers : 5 980,00 \$ + taxes
- MAB Profil : 6 300,00 \$ + taxes

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, secondé par Monsieur François Fecteau et résolu unanimement d'autoriser l'achat de vingt (20) chaises de modèle « Tamiri 4526 » auprès d'Équipements de bureau Demers au montant de 5 980,00 \$, plus les taxes applicables.

CLD – SUIVI MENSUEL

Le directeur général du CLD, Monsieur Michel Tétreault, dresse un portrait de l'iniquité du partage des frais reliés au fonctionnement de « Promotion Beauce ». Il explique de plus l'impact de la contribution financière au prorata de la population des 3 CLD membres de « Promotion Beauce ». Enfin, il présente la position du conseil d'administration du CLD dans ce dossier. Suite aux discussions, une résolution est présentée.

2010-10-130

DOSSIER PROMOTION BEAUCE – POSITION DU CONSEIL DES MAIRES

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance de la position et de la recommandation du conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan dans le dossier de financement de « Promotion Beauce »;

Attendu que par cette proposition, le conseil d'administration du CLD de Beauce-Sartigan estime que :

- le partage financier est inéquitable;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 octobre 2010

- qu'il y a lieu de proposer un partage arbitraire de « Promotion Beauce » en trois parties égales assumées par les 3 MRC et CLD de Beauce, soit 33,3 % chacun;
- que conditionnellement à l'acceptation du conseil des maires de cette prise de position, de demander au préfet d'aviser ses collègues de Beauce du projet de partage ci-haut mentionné;

Attendu que le conseil des maires partage et appui la prise de position du conseil d'administration du CLD;

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement d'aviser les MRC de Robert-Cliche et de la Nouvelle-Beauce que le conseil des maires de notre MRC rejoint la position du CLD de Beauce-Sartigan à savoir que le partage des contributions financières des CLD et MRC dans le dossier « Promotion Beauce » pour l'exercice financier 2011 devrait être en trois parties égales de 33,3 % pour la portion du budget qui leur est imputée.

Il est de plus résolu de mandater le préfet, M. Luc Lemieux afin qu'il informe ses collègues de Beauce de la position du présent conseil.

CLD – SUIVI MENSUEL – suite

Le directeur général du CLD, Monsieur Michel Tétreault, explique aux élus le travail réalisé par le CLD auprès de la Ressourcerie Beauce-Sartigan suite au mandat transmis par le conseil des maires.

PROJET MULTIMÉDIA CJE / TABLE JEUNESSE EN MILIEU RURAL

Ce sujet a été abordé en comité de travail.

2010-10-131

**FORMULAIRE DE RECENSEMENT CANADIEN DE STATISTIQUE
CANADA**

Attendu la récente annonce du gouvernement fédéral visant à mettre fin à l'obligation de remplir le formulaire long du recensement;

Attendu que cette décision entraînera une diminution de la qualité de l'information statistique fournie par Statistique Canada;

Attendu que les informations recueillies via le formulaire long sont utilisées par les autorités municipales et régionales afin de connaître l'évolution de certains de leur service;

Attendu que le consensus du milieu politique et socioéconomique quant au maintien de l'obligation de remplir le questionnaire long du recensement;

Attendu la prise de position de la Conférence régionale des élus(es) de Chaudière-Appalaches dans ce dossier;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 octobre 2010

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement de signifier au gouvernement du Canada que la MRC de Beauce-Sartigan se joint à la position de la CRÉ de Chaudière-Appalaches et de la plupart des intervenants politiques et socioéconomiques du Québec dans leur demande de maintien du caractère obligatoire de remplir le formulaire détaillé du recensement canadien.

2010-10-132

**REPORT DES DATES BUTOIRS DES PROGRAMMES DE
FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES**

Attendu que le gouvernement du Québec, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités se sont adressés au ministre des Finances du Canada M. Jim Flaherty afin que celui-ci reporte les dates butoirs relatives aux programmes de financement des travaux d'infrastructures municipales;

Attendu que la mise en place de ces programmes visait entre autres à stimuler l'économie canadienne en permettant aux municipalités de mettre à niveau et de développer certaines infrastructures;

Attendu que la popularité de ces programmes aura entraîné une multiplication des chantiers sur une courte période de temps causant ainsi dans certaines municipalités une problématique à trouver des soumissionnaires pour réaliser les projets à des coûts relativement satisfaisants;

Attendu que selon la FQM, plus de 97 % des projets déposés dans le cadre des programmes annoncés sont présentement en cours;

Attendu que les travaux réalisés dans le cadre du programme d'infrastructures de loisir et du programme de renouvellement des conduites d'eau devraient être réalisés avant le 31 décembre 2010;

Attendu que l'aide prévue dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure et le Fonds Chantiers Canada-Québec sera versée si les constructions prévues seront terminées le 31 mars 2011;

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement de demander au gouvernement du Canada d'assurer le financement des travaux déjà entrepris par les municipalités dans le cadre des programmes de financement mentionnés dans le préambule de la présente résolution et de reporter les dates butoirs prévues afin de permettre la réalisation complète de ceux-ci.

2010-10-133

**PNR-2 – VOLET LOCAL – CUISINE ET COMPAGNIE (SAINT-CÔME-
LINIÈRE)**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 octobre 2010

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Denis Drouin et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 1 296,61 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-10-134

**PNR-2 – VOLET LOCAL – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL, PHASE 2
(SAINT-SIMON-LES-MINES)**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Madame Chantal Robitaille et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 5 157,98 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-10-135

**PNR-2 – VOLET LOCAL – BOTTIN DES COMMERCES, INDUSTRIES
ET ORGANISMES (SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE)**

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du Plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 5 650,00 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-10-136

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 187-185A-2010 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 164-2007 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS UNE ZONE COMMERCIALE

Considérant que ce règlement a pour objectif d'autoriser les entreprises de construction sans entreposage extérieur dans la zone C-20;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur François Fecteau et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 187-185A-2010 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2010-10-137

ABROGATION DU RÈGLEMENT 2004-71-10 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

Attendu que le présent conseil a adopté le 16 juin 2010 un projet de règlement 2004-71-10 relatif au schéma d'aménagement afin de modifier certaines dispositions du document complémentaire concernant la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Attendu que le projet de règlement aurait dû prévoir un agrandissement du périmètre urbain;

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par Monsieur Herman Bolduc et résolu d'abroger le règlement 2004-71-10.

2010-10-138

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-11 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que le ministère des Transports du Québec doit réaliser des travaux dans la zone inondable dans le cadre des travaux de prolongement de l'Autoroute 73 sur le territoire de la Ville de Saint-Georges;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain afin d'offrir les terrains nécessaires aux besoins exprimés;

Attendu que le Comité consultatif agricole de la MRC de Beauce-Sartigan a donné un avis favorable à la MRC pour la demande de modification des limites du périmètre d'urbanisation de Notre-Dame-des-Pins (résolution 10-02);

Attendu que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles a émis une orientation favorable sur cette demande d'exclusion de la zone agricole permanente (dossier 368388);

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-11 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Le 20 octobre 2010

Il est aussi résolu, en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de requérir l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant ce projet de règlement.

Il est également résolu d'adopter en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications que certaines municipalités devront adopter advenant la modification du Schéma, à savoir :

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE, ET AU PLAN D'AFFECTATION DES SOLS DE CERTAINES MUNICIPALITÉS, SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-11

Municipalité concernée et nature des modifications

La Ville de Saint-Georges devra intégrer la dérogation en zone inondable à son règlement de zonage.

Municipalité concernée et nature des modifications

La Municipalité de Notre-Dame-des-Pins devra modifier le texte de son règlement de zonage et de son plan d'affectation du sol.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 173 ET UN CHEMIN D'ACCÈS DANS LA ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT (0-20 ANS) DANS LA VILLE DE SAINT-GEORGES ET AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par Monsieur Roland Boucher qu'à l'occasion d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser des travaux de réaménagement de la Route 173 et un chemin d'accès dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans) dans la ville de Saint-Georges et d'agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

Une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis.

2010-10-139

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-11

Il est proposé par Monsieur Denis Drouin, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours (20) pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-11 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le 20 octobre 2010

2010-10-140

**DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE
FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES
ASSEMBLÉES PUBLIQUES, LE CAS ÉCHÉANT**

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur François Fecteau et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-11.

ARTICLE 59

Le directeur général présente aux élus un scénario de travail en lien avec l'intégration de la décision de la CPTAQ (article 59) au schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement 2004-71).

2010-10-141

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-12 MODIFIANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE
LA MRC BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu la demande à portée collective (article 59, LPTAA) présentée par la MRC Beauce-Sartigan à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ), le 20 août 2008 (dossier 359285);

Attendu la décision datée du 31 mars 2010 par laquelle la CPTAQ autorise cette demande, sous certaines conditions;

Attendu qu'il est souhaitable pour les municipalités de mettre en œuvre rapidement cette décision;

Attendu qu'il est nécessaire que la MRC modifie son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'y intégrer les conditions de la décision 359285 de la CPTAQ;

Il est proposé par Monsieur Herman Bolduc, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-12 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est aussi résolu, en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de requérir l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant ce projet de règlement.

Il est également résolu d'adopter en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications que certaines municipalités devront adopter advenant la modification du Schéma, à savoir :

Le 20 octobre 2010

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX PLANS ET RÈGLEMENT D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS LOCALES SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-12

Après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC adopte un document qui indique les modifications que les municipalités locales devront apporter à leurs outils d'urbanisme tels que les plans et les règlements d'urbanisme. Ce document sera transmis à chacune des municipalités concernées, lesquelles ont 6 mois pour adopter un règlement qui intègre ces modifications.

Municipalités concernées et modifications : Toutes les municipalités de la MRC devront modifier :

- Le plan d'affectation des sols (à l'exception de la municipalité du Lac Poulin);
- Le plan de zonage;
- Les règlements de zonage et de lotissement.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'INTÉGRER LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DÉPOSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par Monsieur Gabriel Giguère qu'à l'occasion d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer les conditions de mise en œuvre de la demande à portée collective déposée en vertu de l'article 59 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

2010-10-142

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-12

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours (20) pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-12 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2010-10-143

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES, LE CAS ÉCHÉANT

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 octobre 2010

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-12.

2010-10-144

**MANDAT AU GROUPE GÉNIVAR – RUISSEAU DE LA STATION À LA
GUADELOUPE**

Attendu la demande reçue de la municipalité de La Guadeloupe (résolution 2010-09-229) concernant les travaux d'aménagement suivants à être réalisés à l'entrée du collecteur pluvial principal (6' x 6') sur la branche sud de la rivière le Bras (ruisseau de la Station) :

- Élargir le bassin d'entrée et biseauter l'entrée du collecteur;
- Déplacer la grille de filtration, des branches et de gros résidus, sur un maximum de 20 mètres en amont du ruisseau.

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LQE;

Attendu que la municipalité souhaite que la firme GENIVAR soit mandatée afin de confectionner les plans et devis nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la municipalité de La Guadeloupe;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe sera l'exécutante des travaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement :

- de mandater la firme GENIVAR pour la préparation des plans et devis nécessaires aux travaux d'aménagement sur la branche sud de la rivière le Bras, tels que décrits précédemment;
- d'autoriser la municipalité de La Guadeloupe à réaliser les travaux requis en conformité avec le certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX

Un projet de résolution est déposé aux élus pour adoption. À la lumière des discussions intervenues, les maires conviennent de commenter ce projet s'il y a lieu, et le tout au directeur général. Ce sujet sera discuté lors de prochaine séance du présent conseil.

2010-10-145

**NOMINATION DE SIGNATAIRES POUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS – INSPECTION RÉGIONALE**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, appuyé par Monsieur Normand Roy

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 octobre 2010

et résolu unanimement que les personnes suivantes soient autorisées à signer les permis et certificats découlant de l'inspection régionale :

- Louise Roy, aménagiste
- Serge Poulin, technicien en aménagement
- Stéphanie Gagnon, technicienne en aménagement

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune lettre ne fait l'objet de résolution.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- Bilan SAAQ – 3^e trimestre
- Bilan inspection régionale – 3^e trimestre

CLINIQUE D'ARCHITECTURE PATRIMONIALE

Le directeur général rappelle aux élus les demandes transmises à ceux-ci concernant l'adhésion à « Clinique d'architecture patrimoniale » et la création d'un comité bâtiment bâti.

La directeur général explique aussi aux élus que des démarches ont été entreprises conjointement avec le CLD afin d'évaluer la possibilité de doter la région d'un agent de développement culturel et ce, via les programmes d'aide financière disponibles au ministère de la Culture.

2010-10-146

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT POUR LES SAINES HABITUDES DE VIE

Attendu le dépôt aux maires d'un document de sensibilisation pour des saines habitudes de vie;

Il est proposé par Monsieur Denis Drouin, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement : que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan s'engagent à promouvoir au sein des organismes et municipalités qu'ils représentent, l'adhésion de ceux-ci à la « Déclaration d'engagement pour les saines habitudes de vie ».

TOURNÉE DE LA FQM – GESTION CONTRACTUELLE

Le directeur général avise les élus que la FQM offrira finalement dans notre région, le 11 novembre prochain, une soirée d'information portant sur les contrats municipaux.

Le 20 octobre 2010

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE NOVEMBRE

Le directeur général dépose une liste des comités et des membres qui les composent ainsi que les documents relatifs aux élections au comité administratif et que les postes aux différents comités seront comblés à cette même occasion.

AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

M. François Fecteau informe les élus de la position du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, concernant la fusion possible de l'Agence régionale de Chaudière-Appalaches avec celle de Québec.

M. Bolduc a signifié qu'il ne prévoyait aucune fusion dans ce dossier.

ASSEMBLÉE NATIONALE – CARTE ÉLECTORALE

Le préfet avise les élus que la CRÉ Chaudière-Appalaches se joindra à la région de la Gaspésie afin d'intervenir auprès de l'Assemblée nationale dans le dossier de la carte électorale. Les préfets de la région et les maires recevront une invitation afin de se joindre au groupe qui se dirigera à l'Assemblée nationale le 28 octobre prochain.

RENCONTRE – CORRIDOR FERROVIAIRE

M. Fecteau indique aux maires que la CRÉ Chaudière-Appalaches convoquera une rencontre sous peu avec différents intervenants, dont les élus, afin de discuter du potentiel des corridors ferroviaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public.

2010-10-147

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 23h05.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 24 novembre 2010 à 20h00. Sont présents:

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-11-148

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ÉLECTIONS
 - 3.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élections
 - 3.2 Procédures d'élections
 - 3.3 Mise en candidature aux postes de préfet suppléant et sièges 2 et 3 du comité administratif
 - 3.4 Nomination sur les comités constitués en vertu de la Loi ou par décision du conseil
4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 4.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (20 octobre 2010)
 - 4.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (16 novembre 2010)

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

- 4.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (3 novembre 2010)
- 4.4 Prévisions budgétaires 2011
 - Adoption du budget, par partie (1 à 4)
 - Adoption des quotes-parts
 - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages
- 4.5 Dates des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires
- 4.6 Service d'évaluation foncière – Mandat au directeur général
5. DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 5.1 CLD – Suivi mensuel
 - 5.2 Télé Ruralité – Carrefour jeunesse emploi
 - 5.3 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud – Résolution d'appui
 - 5.4 Schéma de couverture de risques en matière d'incendie
 - 5.5 Recommandation – Mandat de procureur à la Cour municipale
 - 5.6 Promotion Beauce
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 6.1 Certificat(s) de conformité (s'il y a lieu)
 - 6.2 Dépôt et adoption du projet de règlement 2004-71-13 – Modification au Schéma d'aménagement
 - Avis de motion avec dispense de lecture
 - Modification du délai pour donner un avis
 - Délégation au secrétaire-trésorier – Fixation d'une date d'assemblée publique de consultation
7. CORRESPONDANCE
8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
 - 8.1 Comité de sécurité publique – Mise aux normes du poste de la SQ de Beauce-Sartigan
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 9.1 États financiers mensuels
 - 9.2 Bilan SAAQ – 3^e trimestre
10. DIVERS
 - 10.1 Autoroute 73
 - 10.2 Projet de loi 109
 - 10.3 Projet de Politique de gestion contractuelle
 - 10.4 Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches
 - 10.5 Remerciements – Soirée de formation
 - 10.6 FQM
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT, AUX SIÈGES 2 ET 3
DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET NOMINATIONS AUX AUTRES
COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE LA LOI OU PAR DÉCISION
DU CONSEIL DES MAIRES**

2010-11-149

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE
D'ÉLECTIONS**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement que Messieurs Luc Lemieux et Éric Paquet soient nommés respectivement président et secrétaire d'élections.

EXPLICATIONS CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ÉLECTIONS

La procédure d'élections adoptée le 30 septembre 1998 a été remise à tous les maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

MISE EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au poste de préfet suppléant soit celui de Monsieur Martin Busque dont la candidature est proposée par Messieurs François Fecteau, maire de Saint-Georges et Monsieur Gabriel Giguère, maire de Saint-Côme-Linière.

Le président d'élections déclare élu Monsieur Martin Busque, maire de Saint-Simon-les-Mines, préfet suppléant de la MRC de Beauce-Sartigan.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

AU SIÈGE NUMÉRO 1

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de Ville Saint-Georges, Monsieur François Fecteau.

AU SIÈGE NUMÉRO 2

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au siège numéro 2 soit celui de Monsieur Herman Bolduc dont la candidature est proposée par Messieurs François Fecteau, maire de Saint-Georges et Monsieur Gabriel Giguère, maire de Saint-Côme-Linière.

Le président d'élections déclare élu Monsieur Herman Bolduc, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

AU SIÈGE NUMÉRO 3

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au siège numéro 3 soit celui de Monsieur Gabriel Giguère dont la candidature est proposée par Messieurs François Fecteau, maire de Saint-Georges et Martin Busque, maire de Saint-Simon-les-Mines.

Le président d'élections déclare élu Monsieur Gabriel Giguère au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

2010-11-150

NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections aux postes de préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 2 et 3;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement:

- Que Monsieur Martin Busque soit nommé au poste de préfet suppléant;
- Que Monsieur Herman Bolduc soit nommé au siège 2 du comité administratif;
- Que Monsieur Gabriel Giguère soit nommé au siège 3 du comité administratif.

NOTE

Monsieur Luc Lemieux, préfet, reprend la présidence de l'assemblée.

2010-11-151

AUTRES NOMINATIONS (ORGANISMES, COMITÉS INTERNES ET EXTERNES)

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Denis Drouin et résolu unanimement que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

POSTE NUMÉRO 1 : Le préfet est membre d'office.

POSTES #2 ET #3 : Marco Marois (# 2) et Marc Nadeau (# 3).

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Huguette Plante (# 1)
Marco Marois (# 2)

Gabriel Giguère (# 3)
Normand Roy (# 4)

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Martin Busque
Jean-Marc Paquet

COMITÉ ET COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Les membres du comité administratif.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

COMITÉS INTERNES

Comité de la ruralité :

MRC : préfet, directeur général, Normand Roy

CLD: directeur général, 1 représentant parmi les élus siégeant au CA

Comité de sécurité incendie :

MRC : préfet, Jean-Marc Paquet, directeur général, coordonnateur du schéma

Ville Saint-Georges : 1 élu, directeur service des incendies

Comité de la piste cyclable

Préfet, directeur général, Gabriel Giguère, Pierre Bégin (Suivi Véloroute Chaudière)

Comité de gestion des matières résiduelles

Jean-Marc Paquet, Jérôme Lacroix

Comité de sélection du personnel :

Préfet, Marc Nadeau (substitut)

Comité de suivi de l'aéroport:

Préfet, directeur général, Gabriel Giguère

Gestion des boues de fosses septiques:

Membres du comité administratif et 1 représentant de la Ville

COMITÉS EXTERNES

Cour municipale commune: Jean-Guy Deblois

COBARIC III: Normand Roy

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière:

Herman Bolduc, incluant l'assemblée générale annuelle

Jérôme Lacroix (substitut)

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches:

Huguette Plante

Conseil consultatif des services universitaires Beauce-Appalaches:

Préfet

CAMBI: Herman Bolduc

Transport collectif: Préfet, directeur général

CLD de Beauce-Sartigan:

Rural: Pierre Bégin, Jean-Marc Paquet, Gabriel Giguère

Ville : 3 élus

SOLIDE de la MRC de Beauce-Sartigan:

Jean-Marc Paquet, Gabriel Giguère

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

Festival beauceron de l'Érable:	Herman Bolduc
Zec Jaro:	Roland Boucher
Table Alcool au volant :	Directeur général adjoint
Comité de vigilance – Régie Intermunicipale de Beauce-Sud	Directeur général

2010-11-152

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 20 OCTOBRE 2010**

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 20 octobre 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16
NOVEMBRE 2010**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 16 novembre 2010 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU 3 NOVEMBRE 2010**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 3 novembre 2010 à titre d'information.

2010-11-153

ADOPTION DU BUDGET 2011 - PARTIE I (Municipalités rurales)

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement d'adopter le budget 2011, partie I tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie I totalise 1 361 652 \$ et comprend une affectation totale de surplus de 40 000 \$ (provenant en partie du surplus reporté du contrat d'évaluation avec Ville Saint-Georges) ainsi qu'une quote-part totale de 399 084 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-11-154

ADOPTION DU BUDGET 2011 - PARTIE II (Boues de fosses septiques)

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement d'adopter le budget 2011, partie II tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

Le budget de la partie II totalise 309 111 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2010-11-155

ADOPTION DU BUDGET 2011 - PARTIE III (Municipalités rurales et Ville Saint-Georges)

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'adopter le budget 2011, partie III tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie III totalise 1 950 715 \$ et comprend une affectation de surplus de 40 000 \$ ainsi qu'une quote-part totale de 1 059 150 \$ provenant des municipalités.

2010-11-156

ADOPTION DU BUDGET 2011 - PARTIE IV (Inspection régionale)

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement d'adopter le budget 2011, partie IV tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie IV totalise 34 345 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie III à titre de revenus.

2010-11-157

ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2011 - PARTIE I

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement de décréter l'imposition des quotes-parts prévues à la partie I du budget 2011 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-11-158

ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2011 - PARTIE III

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement de décréter l'imposition des quotes-parts prévues à la partie III du budget 2011 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toutes sommes nécessaires afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eaux municipaux et régionaux.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

2010-11-159

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2010-11-160

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET COMITÉ ADMINISTRATIF 2011

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2011 :

	<u>Comité administratif</u> 9h	<u>Séance régulière</u> 20h
☒	11 janvier 2011	19 janvier 2011
☒	8 février 2011	16 février 2011
☒	8 mars 2011	23 mars 2011
☒	12 avril 2011	20 avril 2011
☒	10 mai 2011	18 mai 2011
☒	7 juin 2011	15 juin 2011
☒	9 août 2011	17 août 2011
☒	13 septembre 2011	21 septembre 2011
☒	11 octobre 2011	19 octobre 2011
☒	15 novembre 2011	23 novembre 2011

2010-11-161

SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU COMITÉ ADMINISTRATIF

Attendu que le directeur du service d'évaluation est présentement en congé pour cause de maladie d'une durée indéterminée;

Attendu la charge de travail prévue au sein du service d'évaluation de notre MRC au niveau des mises à jour et confection des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2011;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan doit envisager une alternative afin de pallier à l'absence du directeur du service d'évaluation, si celle-ci perdure;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et le comité administratif à entreprendre, au besoin, les mesures visant à assurer les opérations du service d'évaluation de la MRC advenant une prolongation de l'absence du directeur de ce service.

CLD – SUIVI MENSUEL

Les élus siégeant au sein du CLD de Beauce-Sartigan présentent un résumé des discussions tenues lors de la dernière rencontre du C.A. de cet organisme.

Sujets traités : Chaudière-Appalaches économique
Promotion Beauce
Programmes d'aide financière

2010-11-162

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est unanimement résolu d'adresser une motion de félicitations aux organisateurs de la soirée « Télé-ruralité » tenue le 13 novembre 2010, en l'occurrence le Carrefour Jeunesse emploi et Jérôme Gendreau, coordonnateur et ce, pour la qualité du spectacle et des capsules municipales présentées ainsi que pour le caractère innovateur de ce projet.

2010-11-163

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD –
RÉSOLUTION D'APPUI**

Considérant que la majorité des municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan fait partie de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud à titre de membre de cette dernière;

Considérant que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud fut créée le 14 février 1981 à la suite de la réception de l'ordonnance #259, datée du 02 novembre 1979, émise par les Services de protection de l'Environnement du Gouvernement du Québec;

Considérant que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud œuvre dans la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des dix-huit municipalités qu'elle dessert (population 54 543 personnes);

Considérant que la Régie a à cœur la protection de l'environnement et qu'elle l'a plus particulièrement démontré par les diverses actions qu'elle a posées à savoir : collecte des arbres de Noël, collecte des résidus domestiques dangereux, collecte des métaux, collecte des pneus, collecte des encombrants ménagers sur appel, implantation sur le territoire de plus de 100 collecteurs de piles usées, formation sur le compostage domestique, etc.;

Considérant que la Régie a à apporter des modifications majeures à son système de traitement des eaux de lixiviation, afin de rencontrer les normes de rejets édictés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant qu'elle a également à procéder au recouvrement final de trois (3) cellules d'enfouissement, de même qu'au captage et au traitement des biogaz que produisent les matières résiduelles placées dans ces cellules;

Considérant que la Régie a reçu des avis d'infraction en rapport avec les travaux à effectuer;

Considérant que pour ce faire, la Régie a adopté le 21 janvier 2010 lors de son assemblée régulière, son règlement 45-10 décrétant ces travaux et autorisant un emprunt n'excédant pas 5 264 400 00 \$;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

Considérant que ce règlement a reçu l'approbation des dix huit (18) municipalités membre de la Régie, de même que l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, cette dernière étant datée du 13 août 2010;

Considérant que Monsieur Guy Péloquin, ingénieur chez Genivar, a déposé pour et au nom de la Régie en date du 10 mars 2010 une demande d'aide financière dans le Programme d'Infrastructure Québec Municipalité (PIQM) sous le volet 2.1 dudit programme;

Considérant que cette demande a été reçue par la direction des infrastructures stratégiques au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sous le numéro de dossier #555607;

Considérant qu'en date du 27 septembre 2010, la Régie a été informé que les volets 1.1, 1.2 et 1.3 du Programme d'Infrastructure Québec Municipalité étaient fermés et que les projets devaient être présentés sous les volets 1.4 ou 2.1;

Considérant que vers le milieu d'octobre, la Régie a été informé verbalement qu'il ne restait plus d'argent dans ce programme;

Considérant que la Régie doit prendre en compte la capacité de payer des citoyens qu'elle dessert et qu'un tarif trop élevé à l'entrée d'un lieu d'enfouissement encourage des dépôts illégaux de matières;

Considérant l'importance pour la Régie d'obtenir l'aide financière demandée;

Considérant les discussions intervenues à ce sujet;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, appuyé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan demande au Gouvernement du Québec de reconduire le Programme d'Infrastructure Québec Municipalité et d'acquiescer à la demande d'aide financière déposée par la Régie le 10 mars 2010 dans le volet 2.1 dudit programme;

Que ce conseil sollicite l'appui de Monsieur Robert Dutil, député de Beauce-Sud et ministre de la sécurité publique et de Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches dans ce dossier.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE D'INCENDIE

Le préfet résume la teneur d'une rencontre tenue le 17 novembre 2010 avec des représentants du ministère de la Sécurité publique.

De plus, il avise les élus de la démission de M. Robert Poulin, coordonnateur du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

2010-11-164

MOTION DE REMERCIEMENTS – ROBERT POULIN

Il est unanimement résolu de transmettre nos remerciements les plus sincères à Monsieur Robert Poulin, coordonnateur du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, pour l'excellent travail effectué au cours de son mandat à ce titre.

2010-11-165

RECOMMANDATION – MANDAT DE PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE

Attendu l'offre de service déposée par la firme Cain Lamarre Casgrain Wells à cet effet;

Attendu qu'il est avantageux que les municipalités optent pour le même procureur;

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, secondé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement de recommander aux municipalités de retenir les services de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells à titre de procureur à la Cour municipale.

PROMOTION BEAUCE

Ce sujet a été traité lors du rapport du CLD de Beauce-Sartigan.

2010-11-166

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-13 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-13 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu, d'adopter en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter advenant la modification au Schéma, à savoir :

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-13

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

Municipalités concernée: Ville Saint-Georges.

Nature des modifications: Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-13, la Ville de Saint-Georges devra modifier son règlement de zonage afin de pouvoir émettre le permis pour les travaux autorisés par la dérogation en zone inondable.

**AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN
D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN ÉDIFICE PUBLIC DANS
LA ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT (0-20 ANS) SITUÉ AU
11121, 1^{RE} AVENUE DANS LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur Gabriel Giguère, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser l'agrandissement d'un édifice public situé au 11121, 1^{re} Avenue, Saint-Georges, dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans).

Une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis.

2010-11-167

**MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR
DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT
2004-71-13**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours (20) pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-13 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2010-11-168

**DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE
FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES
ASSEMBLÉES PUBLIQUES, LE CAS ÉCHÉANT**

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-13.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, la résolution suivante a été adoptée :

2010-11-169

**ACCÈS AUX TERRES AGRICOLES POUR LES VÉHICULES HORS
ROUTE (VTT ET MOTONEIGES) / POSITION DE L'UPA**

Attendu que l'Union des producteurs agricoles a lancé le mot d'ordre à l'effet d'empêcher l'accès aux terres agricoles par les véhicules récréatifs dans le cadre du conflit qui l'oppose à la Financière agricole du Québec;

Attendu que les moyens de pression primés par l'UPA affectent l'industrie touristique de la région;

Attendu que des négociations sont toujours en cours dans ce dossier;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Deblois, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'aviser l'UPA que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan dénonce les moyens de pression utilisés dans ce dossier.

Il est de plus résolu de transmettre la présente à l'UPA de la Beauce dans la mesure où une décision finale aura été prise par cet organisme dans ce dossier, à la lumière des rencontres prévues en décembre de la présente année.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

Monsieur Gabriel Giguère, président du CSP, parle de la mise aux normes du poste de la SQ à Saint-Georges. Ce dernier fera l'objet d'une mise à niveau afin le rendre conforme aux normes de base exigées par le ministère de la Sécurité publique, particulièrement, le réseautage informatique et le secteur détention.

Monsieur Martin Busque résume la teneur d'un rencontre tenue avec le MTQ et les représentants municipaux dans le dossier de l'autoroute.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- Bilan SAAQ – 3^e trimestre

2010-11-170

AUTOROUTE 73

Considérant que le décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 concernant le prolongement de l'Autoroute 73 a été invalidé par la décision de la Cour supérieure le 3 novembre 2010;

Considérant que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan estiment que cette décision entraînera des délais supplémentaires néfastes au développement économique de notre région;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

Considérant que le présent conseil des maires réitère sa demande de justice et d'équité en faveur d'une infrastructure routière fluide et sécuritaire nécessaire au bien-être collectif de la communauté beauceronne;

Considérant que les autorités politiques municipales de Beauce-Sartigan réclament une solution rapide dans ce dossier et, à cet effet, sollicitent le Gouvernement du Québec afin que celui-ci règle, une fois pour toute ce projet de prolongement de l'Autoroute 73;

Considérant que les différents recours ont assez duré et qu'une solution définitive doit être envisagée comme la seule avenue possible au règlement de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan demande au Gouvernement du Québec de recourir à une Loi spéciale afin de permettre la réalisation complète du tronçon de l'Autoroute 73 prévu entre la Ville de Beauceville et Ville de Saint-Georges.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique et député de Beauce-Sud, Monsieur Robert Dutil, au ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et responsable de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Laurent Lessard, ainsi qu'au ministre des Transports, Monsieur Sam Hamad.

2010-11-171

PROJET DE LOI 109

Attendu qu'avec le projet de loi 109, le gouvernement s'apprête à imposer aux élus municipaux des règles sur l'éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l'application pour ses propres députés;

Attendu qu'en matière d'éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles et principes doivent s'appliquer au élus provinciaux et aux élus municipaux;

Attendu que, selon le projet de loi 48, les élus de l'assemblée nationale bénéficient des services d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d'éthique alors que le droit à un tel service conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;

Attendu qu'en matière d'éthique, il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans des situations d'incertitude ou d'inconfort;

Attendu que c'est en donnant aux élus des municipalités la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d'un conseiller en éthique et en déontologie, qu'on évitera les manquements et qu'on renforcera la confiance des citoyens;

Attendu que, selon le projet de loi 48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l' élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à 3 ans après la fin de son mandat;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 24 novembre 2010

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan demande au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie;

Qu'en ce sens, les deux amendements suivant soient apportés au projet de loi 109, à savoir :

- ° Tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale, toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;
- ° Qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui;

Que cette résolution soit transmise au premier ministre, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, au ministre de la Sécurité publique et député de Beauce-Sud ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

2010-11-172

PROJET DE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet de Politique de gestion contractuelle déposé par le directeur général;

Attendu qu'une telle politique doit être adoptée par les municipalités et MRC avant le 1^{er} janvier 2011;

Attendu que les maires conviennent que cette politique pourra éventuellement être modifiée au besoin afin de la bonifier, la simplifier ou la corriger;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'accepter le projet de Politique de gestion contractuelle, tel que présenté. Il est de plus résolu que le présent conseil se réserve le droit de revoir ladite politique au besoin afin de bonifier, simplifier ou modifier celle-ci.

CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Monsieur Pierre Bégin rappelle aux élus que la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches a transmis en cours d'année une demande de contribution aux municipalités locales de la MRC de Beauce-Sartigan.

M. Bégin rappelle le rôle de la corporation et invite les élus à y adhérer. À cet effet, celui-ci transmettra au directeur général des documents informatifs qui seront eux-mêmes retransmis aux maires pour traitement.

REMERCIEMENTS – SOIRÉE D'INFORMATION

Monsieur Jean-Guy De Blois adresse des remerciements à Messieurs Jean-Marc Paquet et Éric Paquet suite à la tenue d'une rencontre d'information offerte par la FQM portant sur la gestion des contrats municipaux.

FQM

Monsieur Roland Boucher fait part aux élus de ses inquiétudes face aux traitements médiatiques des dossiers de corruption touchant le monde municipal et des répercussions négatives de ceux-ci sur l'ensemble des élus municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public.

2010-11-173

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur François Fecteau, et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 11h13.

LUC LEMIEUX, PRÉFET

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.